



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AVRIL 2023)

Présidente : Régine Engström, préfète de la Région Centre-Val de Loire

1^{er} Vice-Président : James Gandrieau

2^e Vice-Présidente : Catherine Schaepeilynck

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Lydie Bernard, Jean-François Bridet, Cécile Gallien, James Gandrieau, Françoise Grivotet, Betsabée Haas, Marguerite Lamour, Louis Michel, Frédy Poirier, Nathalie Rousset.

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales, de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice régionale des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur régional des Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques :

Éliane Auberger, Régine Bruny, Gilles Deguet, Jean-Paul Doron, Gilbert Le Maignan.

Usagers économiques :

Jean-Paul Combemorel, Philippe Noyau, Sophie Raposo, Catherine Schaepeilynck, Mickaël Vallée.

Personnalité qualifiée :

Élue lors du comité de bassin de juillet 2023.

Les représentants du personnel :

Rémy Marques (suppléante : Florence Barre).

Édité en juin 2023

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : Adobe stock

ÉDITOp.3

2022, EN CHIFFRESp.4

2022, LES TEMPS FORTSp.6

LES INSTANCES DE BASSINp.8

LES AIDES.....p.10

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Améliorer la connaissance des prélèvements pour mieux partager l'eau..... p.12

QUALITÉ ET RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES : redonner leurs fonctionnalités aux écosystèmes aquatiques..... p.14

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES p.16

DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES : des aides renforcées là où c'est nécessaire p.18

TERRITOIRES RURAUX : sécuriser la distribution d'eau potable en vue des sécheresses p.20

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES rebondissent face à la crise p.22

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact p.24

GESTION QUANTITATIVE : agir face au changement climatique p.26

SUR LES TERRITOIRES DES DÉLÉGATIONS p.28

LES REDEVANCESp.34

DES REDEVANCES POUR INCITER ET AIDER À RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR L'EAU..... p.35

PLANIFICATION & GOUVERNANCE LOCALEp.38

APRÈS L'ADOPTION DU SDAGE, LE TEMPS DU RAPPORTAGE - FIN DU CYCLE 3 p.39

LA COOPÉRATION INTERNATIONALEp.42

POUR L'ACCÈS À L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT p.43

LA SENSIBILISATIONp.46

SENSIBILISER SUR LE SDAGE p.47

LA CONNAISSANCEp.50

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AU SERVICE DE LA RESTAURATION DU BON ÉTAT DES EAUX..... p.51

LES MOYENSp.54

RÉALISATION DU BUDGETp.56

L'AGENCE DE L'EAU - ORGANIGRAMMEp.57



Régine Engström Préfète de la région Centre-Val de Loire, présidente du conseil d'administration

« Une solide gestion de l'eau, priorité gouvernementale »

L'année 2022, marquée par une sécheresse d'une ampleur et d'une durée exceptionnelle, a rappelé l'importance de la protection de l'eau et la fragilité de sa disponibilité. La sobriété partout

et pour tous en est la première clé. La seconde est celle du partage de l'eau de plus en plus difficile dont l'État est le garant aux côtés des territoires.

Le dérèglement climatique, auquel nous sommes confrontés, nécessite des efforts de la part de tous les usagers et une accélération de l'action publique. Face à ces défis, le Gouvernement s'est engagé de façon ferme et inédite pour créer les conditions d'un avenir durable en faisant de la planification écologique sa priorité. La Première ministre a d'ailleurs ouvert le dossier de l'eau le 26 mai 2022 en se rendant à Sandillon, dans le Loiret, quelques jours après sa prise de fonction.

La question de l'eau, et plus généralement de l'environnement, est aujourd'hui mise en perspective au sein de toutes les politiques publiques. Car l'eau, bien commun de la Nation, est bien un sujet à l'intersection de beaucoup de portefeuilles ministériels (environnement, agriculture, santé, économie...).

Adopté très largement par le comité de bassin le 3 mars 2022, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) que j'ai arrêté le 18 mars 2022, est un précieux document pour la planification environnementale à l'échelle du bassin. Il fixe la stratégie à moyen terme pour nos politiques de l'eau, déclinée ensuite sous l'égide des préfets dans les départements.

Grâce aux financements publics dont elle dispose, l'agence de l'eau est un outil de solidarité pour accompagner les transitions sur les territoires et chez les entreprises, afin de développer leur résilience et leur permettre de s'adapter à l'accélération des effets du changement climatique. L'agence de l'eau accompagne l'émergence de projets de partage et de préservation de l'eau aux travers de projets territoriaux co-construits avec l'ensemble des acteurs locaux.

Les changements à mettre en œuvre nécessitent l'adhésion de tous les usagers de l'eau pour avancer ensemble dans l'intérêt de la préservation de la ressource et la biodiversité dans des territoires vivants et actifs. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de toutes et tous pour s'engager dans les nécessaires transitions. C'est la ligne de conduite du conseil d'administration de l'agence, qui réunit des représentants de tous les usagers du bassin.



Martin Gutton Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« L'eau est le principal marqueur du changement climatique... »

L'eau est le principal marqueur du changement climatique et 2022 nous rappelle qu'elle est bien un sujet politique majeur.

La France a la chance de disposer d'une organisation performante dans

ce domaine, mais celle-ci doit s'adapter rapidement au nouveau contexte. Le Conseil d'administration, à l'écoute des territoires et des orientations nationales, a, quant à lui, fait évoluer son 11^e programme d'intervention pour toujours mieux répondre aux attentes des acteurs de l'eau.

Il a ainsi travaillé à un premier plan de résilience, doté de 10 millions d'euros. Les équipes de l'agence sont présentes sur le territoire du bassin pour accompagner ses partenaires afin d'agir et de mobiliser.

Le Conseil d'administration de l'agence, par anticipation du plan gouvernemental, travaille à l'élaboration d'un nouveau dispositif de résilience en 2023-2024 doté de plus de 100 millions d'euros.

Il travaillera dans les prochains mois à l'élaboration du 12^e programme d'intervention 2025-2030 doté de moyens accrus pour accélérer notre mobilisation et amplifier nos actions. De nombreux acteurs sont déjà à l'œuvre sur le terrain ; certains de leurs projets sont mis en avant dans ce rapport pour inspirer de nouvelles opérations. Le monde de l'eau peut ainsi s'appuyer sur des « ambassadeurs convaincus », élus, agents publics, militants associatifs, entrepreneurs, agriculteurs... L'agence leur donne la parole ; qu'ils soient remerciés, à travers ce rapport d'activité, pour leurs actions quotidiennes !

2022, EN CHIFFRES

87 % 

DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

53

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2022

6 659

ABONNÉS ACTIFS
fin 2022 à la lettre
électronique
l'actu de l'eau
en Loire-bretagne



S'inscrire : bit.ly/LettreElectro

2,33

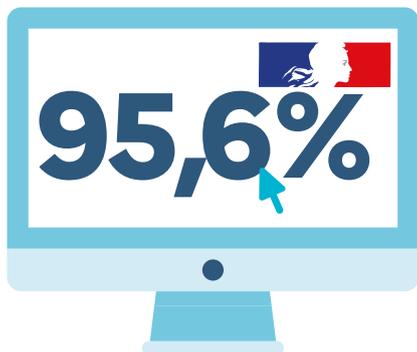
MILLIARDS D'EUROS,

c'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
de l'agence de l'eau
de 2019 à 2024.



Crédit : AELB-DIC

Un budget alloué au bon état
des eaux et à l'adaptation au
changement climatique, voté par
le comité de bassin Loire-Bretagne.



DES
REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION
EN 2022

 9 725 ABONNÉS
fin 2022 au
compte LinkedIn
@LoireBretagne

 4 353 ABONNÉS
fin 2022 au
compte twitter
@LoireBretagne



Bigbang.fr

809 km
de cours d'eau ont
été restaurés

et **71** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES en 2022
(classés en liste 2 de l'article L.214-17
du code de l'environnement)



17 573 kg

de substances
prioritaires et
dangereuses
éliminées en 2022

40

retours d'expériences

valorisés sur les sites internet de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne

Tous les retours d'expériences :
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

823

i

DEMANDES
D'INFORMATION

(renseignements et données),

100 %

DE RÉPONSES TRAITÉES
DANS LE DÉLAI
RÉGLEMENTAIRE D'UN MOIS.

+
DE **25**

webinaires organisés pour
favoriser l'échange entre les
acteurs de l'eau et permettre :

- d'échanger sur les pratiques,
- de partager et mutualiser les expériences,
- d'avoir des informations sur les politiques de l'agence de l'eau.

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne

98,7 %

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

 demos-demarches-simplifiees.fr

2022, LES TEMPS FORTS



Crédit : AELB-Christophe Brochier

Le 3 mars 2022 : le comité de bassin adopte le Sdage 2022-2027

Un travail engagé depuis 2018 et finalisé après une vaste consultation des acteurs et des habitants.

Après concertation, le comité de bassin vote le Sdage 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne, ses annexes et ses documents d'accompagnement : 72 % des votants sont favorables aux propositions de modifications du document pour tenir compte des nombreux avis exprimés lors de la consultation du public et des assemblées.

Le comité de bassin se prononce aussi favorablement sur le programme de mesures associé, élaboré par l'État.

Carrefour des gestions locales de l'eau 2022

Le 30 juin 2022 marque la fin de la présidence française de l'Union européenne. Relance économique, transition écologique, changement climatique, gestion de l'eau sont au cœur des débats.

L'occasion pour l'agence de l'eau et le comité de bassin Loire-Bretagne, qui font de l'adaptation au changement climatique une priorité, de réunir des acteurs européens de l'eau pour échanger sur les stratégies d'adaptation au carrefour des gestions locales de l'eau.



Crédit : AELB-Étienne Bouju

Plastiques, changement de cap !

Les 30 juin et 1^{er} juillet, les rencontres nationales « Plastiques, changement de cap ! » abordent les thématiques clés liées au plastique.

Une belle occasion pour l'agence de l'eau d'intervenir et débattre sur le thème « Faire barrière aux plastiques et microplastiques dans l'eau ». Le 10 octobre 2022, les collectivités, acteurs économiques et établissements publics concernés par les macro-déchets plastiques et le risque de transfert vers le milieu participent au webinaire de présentation de l'appel à initiatives sur les macro-déchets plastiques. Il vise à réduire les émissions de macro-déchets plastiques issus des systèmes d'assainissement dans les milieux aquatiques et à préserver les espaces littoraux. L'agence mobilise une enveloppe de 2 millions d'euros pour cet appel à initiatives avec une subvention au taux d'aide maximal de 70 %.

Accéder au webinaire :

[▶ https://bit.ly/Webinaire-LutteMacroDechetsPlastiques](https://bit.ly/Webinaire-LutteMacroDechetsPlastiques)



Informier et accompagner avec le 11^e programme révisé

Le webinaire « Comment agir pour l'eau ? Quelles sont les solutions et les financements possibles ? » permet aux acteurs de l'eau de s'informer et d'approfondir les thèmes du 11^e programme révisé. Les interventions de ce webinaire, organisé du 2 au 6 mai 2022 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont en ligne.

Accéder à la playlist des vidéos : [▶ https://bit.ly/AgirPourLeau](https://bit.ly/AgirPourLeau)

Cycl'eau - Une édition 2022 de Cycl'eau Vichy consacrée à la gestion des eaux pluviales.



L'agence de l'eau Loire-Bretagne, partenaire de ce salon professionnel, participe à une table ronde et organise trois ateliers. La gestion de l'eau est centrale dans les politiques d'aménagement des territoires urbains. La table ronde porte sur « L'eau dans la ville ».

Les ateliers proposent des échanges sur :

- « Sdage Loire-Bretagne : un outil au service des territoires »
- « Un défi à relever : garantir l'accès de tous à l'eau ! »
- « En ville, prenons soin aussi de nos cours d'eau ! »

Accéder à la playlist des vidéos : [▶ https://bit.ly/CycleauVichy2022](https://bit.ly/CycleauVichy2022)

Des présidents de comités de bassin unanimes



Crédit : AESN-Michel Monsay

Il est impératif d'agir plus vite, plus fort dans les territoires afin de mettre en place des solutions structurelles d'adaptation au changement climatique.

C'est la position des sept présidents des comités de bassin métropolitain émise lors de leur rencontre du 9 novembre 2022. Une réunion inédite en présence de Bérandère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'écologie.



Spots tv : 4 programmes inédits 2022 sur France 2, 3 et 5

Du 20 juin au 17 juillet 2022, les six agences de l'eau sont à l'antenne avec des spots courts diffusés sur les chaînes de France Télévision sur près de 80 créneaux à fortes audiences.

Quatre spots pour Loire-Bretagne sont relayés en inter-agence via les réseaux sociaux « En immersion » et dans les réseaux sociaux de l'agence de l'eau :

- La nature peut-elle nous faire réaliser des économies ? Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Distribuer une eau de qualité à moindre coût ? Syndicat d'eau du Val du Thouet, Deux-Sèvres
- Est-il possible pour une usine de réduire sa consommation en eau ? Entreprise Guerbet, Morbihan
- Parfois, la pollution apparaît là où on ne l'attend pas. Société nantaise de galvanisation, Loire-Atlantique

Accéder à la playlist des vidéos : [▶ https://bit.ly/A-la-source](https://bit.ly/A-la-source)

2 lauréats

282 projets ont concouru pour l'édition 2022 du concours d'affiches et vidéos « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain ». Deux sont lauréats. Le projet vidéo du collège Lavoisier à Oucques-La-Nouvelle (Loir-et-Cher) et le projet d'affiche de l'école Ker-Anna à Ploeren (Morbihan).

[▶ https://bit.ly/JME-Laureats2022](https://bit.ly/JME-Laureats2022)



Crédit : AELB-Christophe Brochier



Les agences au salon des maires et des collectivités

Les agences de l'eau sont présentes au salon des maires et des collectivités locales sur le village de l'écologie, de l'énergie et des territoires aux côtés de six partenaires : l'Ademe, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Direction générale des collectivités locales, l'IGN, Météo France, Voies navigables de France (VNF), et l'espace start-ups du commissariat général du développement durable.



LES INSTANCES DE BASSIN

Photo : Adobe stock Kasto



Thierry Burlot

Président du comité de bassin Loire-Bretagne

Être au fait et agir avec le Sdage 2022-2027

« JE SUIS TRÈS HEUREUX QUE LA STRATÉGIE 2022-2027 SOIT VOTÉE. ELLE EST AMBITIEUSE, GÉNÉREUSE ET LE FRUIT D'UNE CONCERTATION EXCEPTIONNELLE SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE... IL FAUT DÉSORMAIS S'EN SAISIR ET AGIR ! »

Le 3 mars 2022, le comité de bassin adopte le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022 à 2027. Il émet aussi un avis favorable sur le programme de mesures associé.

Après de nombreux webinaires dédiés aux services de l'État, l'agence de l'eau organise six rencontres de l'eau autour du Sdage 2022-2027. La première, en septembre 2022, est consacrée à la sensibilisation sur les enjeux de l'eau. Les cinq autres, en octobre,

permettent à tous les acteurs de s'informer sur les évolutions du Sdage face au changement climatique et les enjeux associés. Une large place est faite aux échanges sur des actions concrètes menées sur les territoires.

Le dérèglement climatique est là et tous les acteurs de l'eau en sont conscients. Il nous faut maintenant nous saisir ensemble, et pas les uns contre les autres, de la stratégie pour l'eau en Loire-Bretagne et agir. Le comité de bassin Loire-Bretagne a identifié et transmis 70 propositions d'actions, à court et moyen terme, pour contribuer au chantier eau de la planification écologique lancé par la Première ministre et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le comité de bassin est pleinement mobilisé !



Olivier Thibault

Directeur de l'eau et de la biodiversité – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Le chantier eau de la stratégie de planification écologique

DES LEVIERS POUR AGIR SANS ATTENDRE

L'État s'est fixé des objectifs ambitieux en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et de la biodiversité. Il lance le « chantier eau » de la planification écologique, en septembre 2022. Les comités de bassin y contribuent et nourrissent le contenu de ce plan en faisant émerger des propositions ambitieuses - à court, moyen et long terme – et en identifiant les différents leviers sur lesquels s'appuyer.

Ce plan d'actions partagé qui se dessine, ce sont des mesures très concrètes mais aussi des chantiers qui vont être lancés afin d'aboutir à des réformes d'ampleur, en particulier dans le cadre des travaux d'élaboration des 12^e programmes des agences de l'eau (2025-2031).

Le gouvernement donne également aux agences des marges de manœuvre financières en relevant le plafond de dépenses de 100 millions d'euros pour déployer sans attendre des mesures de résilience des territoires. Cette mesure pourra être reconduite en 2023.

La question de l'eau est plus que jamais au centre des préoccupations et nécessite, au-delà de la gestion des crises successives, de prévoir des évolutions structurelles de la gestion de l'eau qui nous impliquent tous.

LES AIDES

PAROLE À

Photo : Martin Gutton



Bernadette Doret

Directrice des politiques d'intervention

Accélérer les mesures favorables à la résilience des territoires.

« Dès 2021, avec la révision de son 11^e programme, l'agence de l'eau réaffirme et renforce son intervention auprès des territoires pour les accompagner face au changement climatique, enjeu transversal majeur.

Face à la situation de crise exceptionnelle rencontrée en 2022, des premières mesures sont prises pour accélérer la mise en place des solutions présentées dans les conclusions du Varenne agricole de l'eau et en réponse aux objectifs de réduction des prélèvements d'eau fixés dans les Assises de l'eau.

Le plan de résilience 2022 permet d'accompagner 43 projets supplémentaires dans chacune des régions du bassin. Près de 10 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau permettent de financer 22 millions d'euros de travaux en faveur de :

- l'accélération des stratégies d'adaptation au changement climatique et de gestion équilibrée de la ressource en eau pour mettre en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ;
- travaux, en zone de revitalisation rurale, de sécurisation de l'alimentation en eau potable menés par les collectivités territoriales pour réduire les risques de pénurie d'eau potable ;
- la réalisation d'économies d'eau (eau potable, industrie et agriculture) et la réutilisation des eaux usées traitées. »



LES GRANDES ORIENTATIONS

Des actions amplifiées face au dérèglement climatique

Pour atteindre le bon état, l'une des priorités de l'agence de l'eau est de chercher à atteindre un équilibre entre l'eau disponible et les besoins.

Ces besoins sont non seulement ceux des populations, des industries, des collectivités, des irrigants, mais aussi ceux nécessaires au bon fonctionnement des milieux naturels. L'atteinte de l'équilibre est essentielle dans les territoires où l'eau vient à manquer.

Face à l'impact généralisé du changement climatique sur le territoire, le 11^e programme d'intervention révisé met l'accent sur les économies d'eau et incite à la sobriété de tous les usages via l'innovation ou encore la réutilisation des eaux usées.

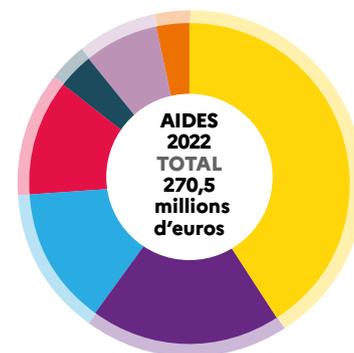
Ce programme permet :

- de généraliser les démarches collectives de gestion de l'eau à travers les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE),
- de s'appuyer sur une meilleure connaissance, des outils de gestion collective de la ressource en eau ou encore la sensibilisation,
- de sécuriser l'alimentation en eau potable en période déficitaire, dans le cadre de la solidarité urbain-rural.

Des aides utiles pour anticiper et s'adapter aux situations de sécheresse importante comme celle de 2022 sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne.



RÉPARTITION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022



- 110,9 millions d'euros** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie
- 51,5 millions d'euros** aux collectivités pour préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- 38,2 millions d'euros** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- 31 millions d'euros** pour la gestion de la ressource en eau et les économies d'eau
- 10,1 millions d'euros** aux collectivités rurales et urbaines pour améliorer la qualité du service d'eau potable
- 20,2 millions d'euros** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale
- 8,6 millions d'euros** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS pour mieux partager l'eau

Avec le dérèglement climatique qui amplifie la tension sur la ressource en eau, des démarches concertées sont essentielles pour le partage des prélèvements en eau entre les différents usages.

Améliorer la connaissance est un préalable à ces démarches pour établir un état des lieux partagé à partir de données locales.

Les analyses « hydrologie, milieux, usages et climat » (HMUC) permettent de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

Pour anticiper et faciliter leur généralisation sur les territoires en risque de tension quantitative, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'État lancent, du 1^{er} avril au 30 avril 2022, un appel à manifestation d'intérêt avec un taux d'aide de 100 %. L'enveloppe mobilisée est de 5 millions d'euros : 1,5 million de crédits de l'État (taux 30 %) au titre du plan de relance et 3,5 millions d'euros de l'agence de l'eau (taux 70 %).

Cet appel rencontre un vif succès : 18 projets sont accompagnés et bénéficient des crédits de l'État au titre du plan de relance pour être financés à 100 %.

14 projets supplémentaires prioritaires et éligibles, mais non retenus pour bénéficier du plan de relance, sont financés par l'agence de l'eau, à hauteur de 100 %. Une décision du conseil d'administration dans le cadre de son plan de résilience 2022.

Ce socle de connaissance partagée est l'étape préliminaire indispensable aux démarches concertées que sont les projets de territoires pour la gestion de l'eau.

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) associent l'ensemble des parties prenantes dans un travail de co-construction. Ils identifient les actions pour économiser et mieux gérer la ressource en eau. Objectif : une gestion équilibrée de la ressource en eau qui prend en considération les besoins des milieux aquatiques pour l'atteinte du bon état des eaux et ceux pour satisfaire l'ensemble des usages.

Pour mettre en œuvre le Sdage Loire-Bretagne 2022 - 2027, en cohérence avec les conclusions du Varenne agricole de l'eau et l'adaptation au changement climatique, l'État souhaite accélérer la mise en œuvre des PTGE. Les analyses HMUC constituent le socle de base pour bien comprendre les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en matière de gestion quantitative de la ressource en eau. Elles ont vocation à être généralisées dans tous les secteurs en tension et permettront d'adapter localement les dispositions posées par le Sdage.

Une gestion des eaux de pluie intégrée à l'urbanisme

Montrevault-sur-Èvre (Maine-et-Loire) déconnecte les eaux pluviales des réseaux d'eaux usées dans l'espace public et chez des particuliers.

L'eau pluviale est une ressource essentielle pour rendre la ville résiliente au changement climatique. Jardins de pluie, noues et toitures végétalisées... font partie des techniques « vertes » de végétalisation, pour désimperméabiliser et mieux gérer l'eau là où elle tombe.

Étendre la végétation, par exemple, dans les cours d'école ou les places est un moyen d'avoir plus de fraîcheur lors des périodes chaudes et un cadre de vie plus agréable.

Résultats : les réseaux d'eaux débordent moins, l'eau retrouve un cycle plus naturel et la ville renforce, à moindre coût, sa résilience au changement climatique.

<https://bit.ly/GestionEauxPluie>



40 %
du programme
consacré au
changement
climatique en 2022.

107 millions
d'euros d'aides
accordées par
l'agence de l'eau
au bénéfice des
solutions fondées
sur la nature.

Le bassin du Danube, un pionnier

La commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR) est une pionnière de la prise en compte du changement climatique.

Dès 2012, elle met en place une stratégie d'adaptation. C'est un exemple de coopération pour ce fleuve dont le bassin concerne 19 pays et plus de 79 millions d'habitants.

Elle base son travail sur la coordination : tous les membres ont convenu que les effets du changement climatique sont désormais une question qui doit être examinée par tous les pays et que des mesures doivent être mises en œuvre au niveau national par chaque état. Elle souligne l'importance de partager la compréhension de l'impact de nos stratégies sur différents scénarios.

POINT DE VUE

Photo : Jacky Dallet



Jacky Dallet

Président du syndicat départemental Vendée eau

Programme Jourdain : un dispositif expérimental unique en France et en Europe pour produire de l'eau potable à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration des Sables-d'Olonne.



Confrontée à une forte tension hydrique, Vendée Eau innove en lançant le programme Jourdain.

C'est un programme inédit car la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) n'est autorisée que pour l'irrigation agricole ou l'arrosage de certains espaces verts. L'objectif à terme est de récupérer

1,5 million de m³ par an. C'est un des éléments du « bouquet » de solutions pour pallier le déficit prévisible de 8 millions de m³ sur le littoral à l'horizon 2030.

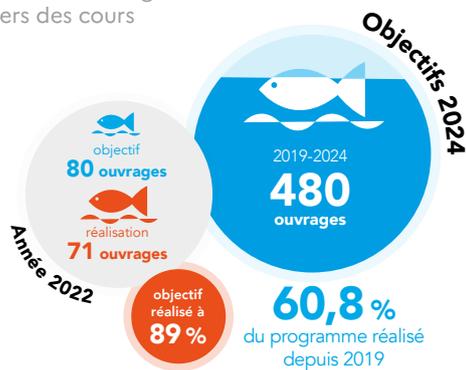
Au lieu d'être rejetée dans l'océan, l'eau provenant de la station d'épuration, est récupérée et traitée au sein d'une unité d'affinage. Ce processus de traitement en cinq étapes élimine pesticides, composés pharmaceutiques et micropolluants pour fournir une eau de « très haute qualité ». Acheminée vers le barrage de Jaunay, elle transite via une zone végétalisée. Elle se mélangera à l'eau de la rivière et transitera lentement dans la retenue pour une ultime étape de traitement dans l'usine d'eau potable.

Une expérimentation suivie attentivement par les collectivités pour contribuer à faire évoluer la réglementation sur la REUT et dupliquer cette solution.

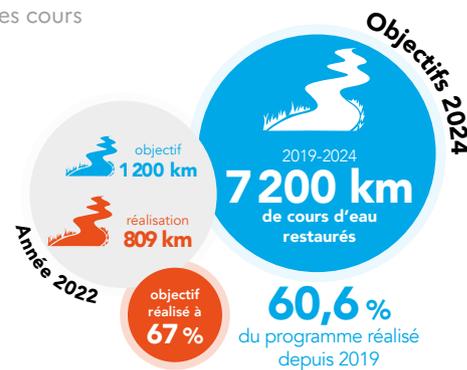
En savoir plus sur le projet Jourdain : [▶ https://bit.ly/REUT-Jourdain](https://bit.ly/REUT-Jourdain)

REDONNER LEURS FONCTIONNALITÉS aux écosystèmes aquatiques

Rendre franchissables les ouvrages
construits en travers des cours
d'eau.



Engager la restauration
morphologique des cours
d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les cours d'eau recensés dans la liste 2–article L.214-17 code de l'environnement

UNE STRATÉGIE ZONES HUMIDES au service des territoires et des projets

En 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne finalise sa stratégie zones humides dont l'objectif est d'amplifier la mise en œuvre d'actions concrètes de restauration de ces milieux.

Cette stratégie s'inscrit dans les orientations du nouveau plan national milieux humides 2022-2026.

Il insiste tout particulièrement sur l'importance de définir et mettre en œuvre des plans territoriaux de valorisation et de restauration des milieux humides.

La stratégie fournit méthodes et outils nécessaires aux porteurs de projets des contrats territoriaux afin de renforcer la prise en compte de ces milieux dans leur programme d'actions.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : définition des priorités issues de l'exploitation des données d'inventaires zones humides,
- Axe 2 : mise à disposition d'une cartographie avec une pré-hiérarchisation des secteurs à enjeux,
- Axe 3 : réalisation d'un programme d'actions ciblées et territorialisées,
- Axe 4 : mesure de l'efficacité des actions et communication autour de retours d'expériences.

L'agence s'appuie, à travers ses conventions de partenariats, sur des structures relais pour accompagner les territoires dans le déploiement de cette stratégie afin de massifier la restauration de ces milieux.

La nature, source de solutions à moindre coût et aux bénéfices multiples

Les résultats de l'étude socio-économique des solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau, réalisée par l'agence sur sept territoires du bassin, démontrent tout l'intérêt de ces solutions.

Pour améliorer la qualité de l'eau, plusieurs actions concrètes fondées sur la nature sont possibles : convertir des surfaces en agriculture biologique, implanter des haies bocagères, réaliser des travaux ambitieux de restauration des milieux aquatiques et humides.

L'étude socio-économique d'un territoire permet de définir les actions nécessaires au bon état des eaux, les coûts associés et les bénéfices visés. Elle compare deux scénarios, l'un est le prolongement des actions réalisées et l'autre, un scénario plus ambitieux où sont menées des actions fortes. Pour chaque scénario sont analysés le coût des actions et leurs bénéfices directs et indirects pour le territoire.



L'étude éclaire les décisions des collectivités. Au final un investissement plus fort, à travers le déploiement de solutions fondées sur la nature peu coûteuses, apporte de multiples bénéfices pour le territoire et ses acteurs. C'est d'autant plus rentable que certains des bénéfices seront démultipliés dans le contexte du dérèglement climatique.

► <https://bit.ly/Etude-Socio-Economique>

Chiffres

51,5 millions d'euros pour les milieux aquatiques et la biodiversité dont 24,6 millions d'euros pour les cours d'eau et la continuité écologique et 5 millions d'euros pour les zones humides.

1 239 ha de zones humides restaurées ou protégées durablement grâce à l'acquisition foncière.

POINT DE VUE

Photo : Benoît Desaint



Benoît DESAINT

Directeur Environnement et territoires - EDF Hydro

Nouveau Poutès, un barrage qui allie biodiversité et production d'hydroélectricité.

Le nouveau Poutès, en Haute-Loire, est inauguré le 24 octobre 2022 en présence de tous les partenaires. C'est l'aboutissement d'une longue concertation entre les élus, les représentants de l'État, les associations de protection de l'environnement et EDF.

Ce barrage, en activité depuis 1942, a été complètement reconfiguré pour rétablir la continuité écologique sur la rivière Allier et favoriser la migration du saumon. Il est abaissé de 20 à 7 mètres de hauteur, ce qui diminue fortement la longueur de la retenue. Ses passes à poissons, en montaison et dévalaison, ont été réaménagées. Son originalité : les deux vannes, au centre du barrage, qui sont relevées lors des périodes clés de migration. Le barrage devient alors « transparent » : il laisse passer librement l'eau, les sédiments et les poissons. 85 % de la production d'énergie renouvelable est préservée.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne cofinance ces aménagements à hauteur de 2,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent 600 000 euros de l'Europe au titre du « Plan Loire Grandeur Nature » sur les 6 millions de dépenses éligibles relatives à la continuité écologique ».



PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

Par la spécificité de ses usages et de son environnement, le littoral fait l'objet de toutes les attentions sur le bassin.

Cette politique transversale du 11^e programme est structurée autour de plusieurs enjeux :

- restaurer la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières,
- lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines,
- lutter contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- restaurer la morphologie des espaces côtiers,
- gérer la ressource en eau,
- améliorer la gouvernance,
- s'adapter aux effets du changement climatique,
- protéger la biodiversité marine et côtière.

La révision à mi-parcours du 11^e programme mise en œuvre en 2022 prend en compte des priorités du volet opérationnel du document stratégique de façade « Nord Atlantique Manche Ouest ». En 2022, l'agence lance un appel à initiatives sur la réduction des flux de macro-déchets plastiques et relance un appel à initiatives au bénéfice de la biodiversité marine.

L'année 2022 reste marquée par des engagements financiers soutenus des collectivités au bénéfice d'une meilleure maîtrise des sources de contamination microbiologique, en particulier sur les cibles d'usage prioritaire identifiées au regard de leur qualité dégradée (conchyliculture, plage, pêche à pied).

Appel à initiatives pour lutter contre les macro-déchets plastiques

Les déchets présents sur le littoral, comme les plastiques, sont une préoccupation majeure. Ils étouffent progressivement la vie dans nos océans, défigurent les plages et ont des conséquences importantes sur le plan socio-économique. On évalue à près de 80 % la part de cette pollution imputable aux activités terrestres, l'autre partie étant d'origine maritime.



L'agence de l'eau lance, du 15 juillet 2022 au 6 janvier 2023, un appel à initiatives pour lutter contre les macro-déchets plastiques issus des systèmes d'assainissement avec une enveloppe de 2 millions d'euros et un taux d'aide maximal de 70 %.

Objectif : faire émerger, sur l'ensemble du bassin, des stratégies préventives et fédératrices, et expérimenter des dispositifs de lutte contre les émissions des macro-déchets issus des systèmes d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales.

Destiné aux collectivités et aux acteurs économiques, il entre dans le cadre du plan national d'actions « Zéro déchets plastique en mer » 2020-2025 et des plans d'actions des documents stratégiques de façade.

▶ <https://bit.ly/Zero-Dechet-Plastique>

Webinaire « Macro-déchets plastiques »

Alerter sur les macro-déchets plastiques et leur impact sur le littoral ; rappeler la feuille de route nationale pour lutter contre cette pollution ; et surtout donner envie à nos partenaires de s'engager. C'est l'objectif du webinaire organisé par l'agence le 10 octobre 2022 pour favoriser l'émergence de projets dans le cadre de l'appel à initiatives pour la lutte contre les émissions de macro-déchets plastiques issus des systèmes d'assainissement.

Un webinaire organisé avec de nombreux acteurs déjà engagés : l'association AMORCE, le CEDRE, Rouen Métropole.

▶ <https://bit.ly/Webinaire-LutteMacroDechetsPlastiques>

Un partenariat pour préserver les zones humides littorales

Le 11 octobre 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le conservatoire du littoral renouvèlent leur convention de partenariat pour la période 2022-2024.

Ils partagent de nombreux intérêts pour la préservation et la restauration des espaces naturels et en particulier des zones humides rétro-littorales. Cette nouvelle convention facilitera la mise en œuvre d'actions :

- d'acquisition foncière dans un objectif de préservation de ces milieux humides ;
- de restauration durable par la remise en herbe des parcelles cultivées en zones humides, la reconquête d'espaces artificialisés et bâtis, la mise en valeur de ces espaces naturels ;
- de définition de modes de gestion qui concourent à améliorer la ressource en eau (en qualité comme en quantité), les paysages et la biodiversité (richesse faunistique et floristique)...

La convention facilitera la mise en œuvre des outils contractuels sur deux territoires aux enjeux majeurs, à savoir l'estuaire de la Loire et les huit baies à algues vertes de Bretagne.



Photo : xxxxx

Des eaux littorales surveillées

Le réseau de contrôle de surveillance (RCS) se poursuit, en 2020, sur 25 masses d'eau côtières et 16 d'eau de transition. Certains prélèvements ou observations de terrain n'ont pas été faits au premier semestre en raison de l'épidémie de Covid-19. Les mesures, au titre de la directive cadre sur l'eau, concernent tous les paramètres physico-chimiques et biologiques pour un montant d'aide de 860 000 euros dont 670 000 pour l'Ifremer et 190 000 pour le Muséum national d'histoire naturelle. L'agence assure le suivi des marées vertes sur tout le littoral Loire-Bretagne depuis 2017, avec des dépenses de 411 000 euros en 2020 au titre des réseaux de contrôle de surveillance et de contrôle opérationnel.

Elle finance, pour un montant de 140 000 euros, le suivi des inventaires de poissons dans cinq estuaires du bassin. Une opération menée par l'agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre de la mutualisation. L'agence poursuit, à hauteur de 157 000 euros, ses aides pour des compléments de surveillance (stations ou paramètres) liés au plan d'action pour le milieu marin.

POINT DE VUE

Photo : Sandrine Sellier-Richez



Sandrine Sellier-Richez

Directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

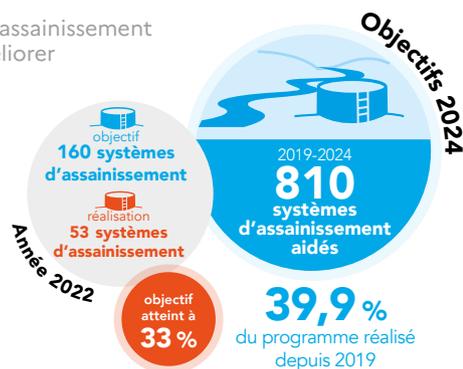
« Véritable volet opérationnel du document stratégique de façade (DSF), le plan d'action 2022-2027 est le fruit d'un dialogue constant et constructif entre les acteurs. Il vise à relever le défi d'une action commune pour le développement durable des activités maritimes et littorales et un usage partagé de la mer. Il présente 114 actions pour promouvoir la croissance bleue, la transition

écologique des activités maritimes et atteindre le bon état du milieu marin. Nous comptons sur l'agence de l'eau pour contribuer au portage, au financement d'une partie des actions de ce plan ».

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest (DIRM NAMO) assure le secrétariat du conseil maritime de façade, instance qui s'investit fortement dans son élaboration. Le plan d'action adopté le 6 mai 2022 par le préfet maritime de l'Atlantique et celui des Pays de la Loire, préfets coordonnateurs de la façade maritime, est une partie du volet opérationnel du document stratégique de façade qui décline à l'échelle locale la politique maritime intégrée de la France.

DÉPOLLUER DES EAUX USÉES : des aides renforcées là où c'est nécessaire

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



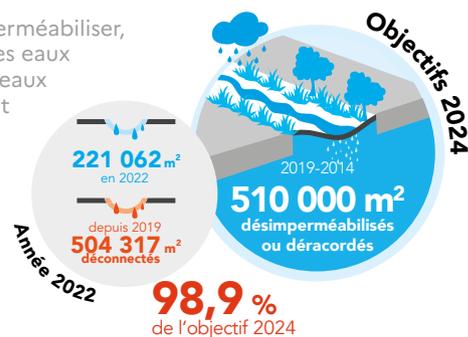
Pour améliorer les performances de l'assainissement collectif des eaux usées, l'agence de l'eau axe ses efforts là où les bénéfices sont importants et pour restaurer les usages sensibles à la pollution domestique (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Les systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires vis-à-vis de ces objectifs bénéficient d'une aide financière renforcée au taux de 50 % porté à 60 % en zone de revitalisation rurale.

Le 11^e programme d'intervention de l'agence propose de financer des études et des travaux pour 810 systèmes d'assainissement prioritaires. En 2022, 53 nouveaux systèmes d'assainissement prioritaires bénéficient d'une aide pour réaliser des travaux visant la réduction des rejets polluants, notamment par temps de pluie. Si l'on considère les études, ce sont 598 systèmes d'assainissement prioritaires qui font l'objet d'une aide depuis 2019.

Pour réduire les rejets polluants par temps de pluie, l'agence incite à la déconnexion des eaux pluviales et à leur gestion au plus près de là où elles tombent. En 2022, près de 22 ha de surface imperméable sont déconnectés des réseaux d'assainissement grâce aux aides de l'agence. Ce chiffre, supérieur à celui de 2021, témoigne cette année encore d'une dynamique croissante.

Aider à désimpermeabiliser, à déracorder les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



L'agglomération de Clermont-Ferrand réduit les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie

Un nouveau bassin de stockage-restitution est construit en 2022 pour protéger l'Artière. Montant des travaux : 7,8 millions d'euros.

Afin de restaurer la qualité des rivières qui traversent l'agglomération clermontoise dans le Puy-de-Dôme, deux accords de programmation d'un montant total de près de 100 millions d'euros sont signés en 2017 et 2020 entre l'agence de l'eau et Clermont Auvergne Métropole.

Ces accords prévoient :

- d'augmenter la capacité de traitement de la station des 3 rivières (542 000 équivalent-habitants)
- de renforcer plusieurs collecteurs structurants pour améliorer le transfert des eaux usées vers la station par temps de pluie,
- de construire 4 bassins de stockage-restitution représentant un volume total de 71 500 m³.

Les travaux de renforcement de la station sont en cours. Deux bassins représentant un volume de 12 200 m³ sont mis en service en 2018 et 2020 (Vergnes et Belle-Ombre).



Un troisième bassin de 4 500 m³ vient d'être réalisé au niveau de la ZAC des Sauzes. Il doit permettre de réduire la quantité d'eaux usées déversées par temps de pluie dans l'Artière. L'aide de l'agence est de 50 % pour ce système d'assainissement qui est classé prioritaire.



Irène Félix

Vice-présidente du comité de bassin Loire-Bretagne
et présidente de la communauté d'agglomération
Bourges Plus

*Toutes les collectivités doivent
s'emparer de la question de l'eau
et repenser leurs impacts sur leur
territoire.*

Il est urgent de partager les enjeux de l'eau comme
ceux du climat. De même que le climat se pense

globalement, la gestion de l'eau doit se projeter au-delà de chacun de nos territoires pour embrasser notamment la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin. Par exemple, les barrages en amont de la Loire et de l'Allier permettent des usages à la fois agricoles, industriels, énergétiques et d'eau potable. Il faut assumer et se préparer à la sobriété, autant sur l'eau que sur l'énergie. Le monde industriel l'intègre déjà en travaillant sur l'économie circulaire et le recyclage des eaux usées. Le monde agricole doit s'engager plus fortement vers une évolution de ses usages et se transformer. Les intercommunalités doivent aussi veiller à ne pas gaspiller l'eau en luttant contre les réseaux fuyards. Travailler sur la « zéro artificialisation nette » leur permettra d'éviter d'imperméabiliser leurs sols et de limiter le ruissellement, les inondations et l'assèchement des nappes.

Pour y parvenir, sensibiliser les adultes et les jeunes sur les usages et le partage de l'eau est un levier essentiel.

Bourges Plus (Cher) : tour d'horizon des projets « eau » du territoire

La volonté politique est forte pour continuer à progresser dans les sujets liés à l'eau.

En avril 2022, Bourges Plus prend la compétence « eaux pluviales ». La collectivité a regroupé l'ensemble des sujets « eau » : eau potable, eaux pluviales et assainissement dans une direction au sein de la direction générale. Plus largement, l'ambition politique est de réussir à sensibiliser l'ensemble des personnels impliqués dans l'urbanisme et l'aménagement pour que le sujet « eau » soit toujours pris en compte.

Au programme : captages, gestion quantitative, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques !

Un projet d'assainissement d'envergure pour protéger le milieu naturel

La ville de Richelieu, en Indre-et-Loire, va réhabiliter ses réseaux de collecte et sa station d'épuration pour améliorer la qualité des cours d'eaux récepteurs.

Coût : 2,3 millions d'euros.

La commune disposera d'une station de traitement d'une capacité de 3 100 équivalent-habitants aux performances de traitement poussées compatibles avec les objectifs de qualité des eaux du Mâble et la Veude. Une grande quantité d'eaux parasites d'infiltration seront éliminées.

L'aide de l'agence s'établit à 60 % du montant des travaux pour ce système d'assainissement classé prioritaire et situé en zone de revitalisation rurale. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue fin 2023.

Chiffres

108 millions
d'euros d'aides
attribuées en 2022 pour
l'assainissement des eaux usées
des collectivités dont 51,6
millions d'euros pour améliorer
le traitement des eaux usées
domestiques et 56,5 millions
d'euros pour améliorer les
réseaux d'eaux usées et mettre
en place une gestion des eaux
pluviales plus intégrée.

53 nouveaux
systèmes
d'assainissement
prioritaires aidés pour la
réalisation de travaux.

2 515
points de déversement
des réseaux équipés
d'un dispositif de mesure.

SÉCURISER LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE en vue des sécheresses

En Creuse et dans l'Allier, cinq projets consacrent 745 millions d'euros pour sécuriser l'alimentation en eau potable de 12 000 habitants.

Sécuriser la fourniture en eau potable sur l'est de la Creuse est un enjeu majeur pour faire face au dérèglement climatique et aux épisodes plus nombreux et plus intenses de sécheresse estivale.

Les travaux consistent à pouvoir substituer la ressource du bassin du Cher amont et à sécuriser la ressource du bassin de la Petite Creuse par l'adduction d'eau en provenance du bassin de l'Allier Aval (département de l'Allier).

12 000 habitants du territoire des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable de la région de Boussac et du bassin de Gouzou en bénéficient. Les cinq projets dont deux en Creuse profitent d'une aide financière de l'agence de l'eau de 5 millions d'euros.

Ils visent à créer une station de pompage, un réservoir de stockage de 1 200 m³ et à poser 38,6 kilomètres de canalisation d'eau potable. Cette commutation permet aussi d'économiser solidairement un volume d'eau sur l'amont du bassin du Cher.



©Adobe stock - Florent

Bonnétable bénéficiaire de la solidarité urbain-rural

La commune de Bonnétable porte une opération permettant de supprimer trois déversoirs d'orage et de diminuer l'engorgement de sa station de traitement des eaux usées. C'est, dans la Sarthe, l'opération la plus importante de travaux de restructuration des réseaux d'assainissement. Elle est financée au titre de la solidarité urbain-rural sur le secteur nord de la commune de Bonnétable.

Montant des travaux : 2,12 millions d'euros. L'aide versée par l'agence s'élève à 850 000 euros.



Jean-Claude Leblois

Président du conseil départemental de la Haute-Vienne

En 2022, le Département de la Haute-Vienne poursuit et renouvelle pour trois ans son partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'agence apporte 630 000 euros pour animer la politique de l'eau sur le département. Elle participe à hauteur de 50 % au financement de missions d'agents du département et de l'agence technique départementale, soit l'équivalent de cinq postes en appui des collectivités.

« Préserver notre ressource en eau est une question primordiale. Nous devons organiser la solidarité entre les territoires amont et aval de la Vienne et entre les zones urbaines et rurales. L'eau est un bien commun précieux que nul ne peut s'accaparer, et je me réjouis de la reconduction de cet engagement partenarial avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui contribue à la mise en œuvre de la politique locale de l'eau dans

les domaines de l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource ainsi que des milieux aquatiques. »



Virginie Darpheuille

Préfète du département de la Creuse

La Creuse est un département de 118 000 habitants, très rural (deux villes de plus de 5 000 habitants seulement), qui connaît des problèmes d'eau face au changement climatique.

La Creuse, réactive, en a fait sa priorité et s'engage pleinement dans le renouvellement et la rénovation de son patrimoine d'alimentation en eau potable. Longtemps considéré comme le château d'eau de la France, le département a pris conscience ces dernières années, avec des sécheresses plus intenses et plus fréquentes, des enjeux majeurs que constituent la ressource en eau et sa gestion. Malgré la mobilisation des acteurs, qui adhèrent désormais à une démarche de regroupement pour appréhender collectivement les enjeux, nous connaissons des limites financières. Les coûts pour rénover notre patrimoine et renouveler des réseaux d'eau vieillissants, longs de plus de 8 000 km, sont très importants. Le schéma départemental adopté en 2020 les a évalués à 150 millions d'euros au moins. Avec moins de 15 abonnés par km de réseau, les capacités de financement des unités de gestion de l'eau sont clairement insuffisantes. L'accompagnement de l'agence est continu, aussi précieux qu'apprécié, depuis les premières étapes de la mobilisation. Il est indispensable pour nous aider à rendre plus résilient notre territoire, améliorer la connaissance patrimoniale, favoriser la structuration de la maîtrise d'ouvrage et accélérer nos investissements.

Chiffres

47,5 millions
d'euros d'aides
attribuées en 2022 en zone
de revitalisation rurale.

138 opérations
financées dans le cadre
d'appels à projets.

Loire Forez Agglomération (Loire), une collectivité engagée pour réduire les rejets de micropolluants

À la suite d'un diagnostic amont pour identifier les rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) en 2022, le plan d'action du territoire de Loire Forez Agglomération s'articule autour de 5 axes et 32 actions : le pilotage du plan, la gestion des eaux pluviales, les activités non domestiques, les systèmes d'assainissement et les usagers domestiques et le grand public.

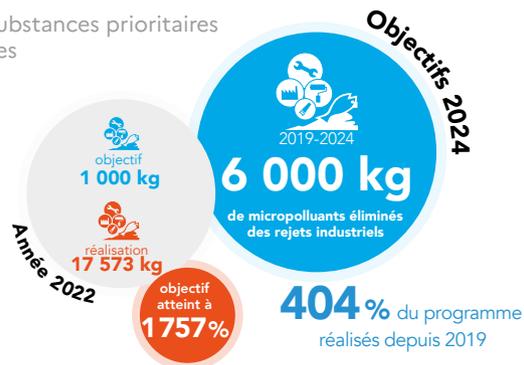
Pour ce qui concerne les activités non domestiques, les actions de lutte contre les micropolluants recouvrent une large part des missions du service « Eaux usées non domestiques ». Le plan vise à :

- réinterroger les priorités du service en intégrant le sujet micropolluants : quels établissements et objectifs de contrôle ?
- vérifier que l'organisation et les moyens permettent de réaliser les missions,
- se demander si le cadre technique, réglementaire et méthodologique peut être amélioré (adaptation des outils de calcul et suivi des indicateurs du service),
- lister les actions vis-à-vis des entreprises, en cherchant à voir ce qui peut être déployé, optimisé, priorisé.

▶ <https://youtu.be/HudX9FEnyBM>

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES rebondissent face à la crise

Éliminer les substances prioritaires
et dangereuses



Après une année 2021 record, les investissements pour l'eau portés par les industriels ralentissent début 2022. Plusieurs raisons : incertitude liée à la guerre en Ukraine, difficultés d'approvisionnement et hausse du coût des matières premières.

Réduire les micropolluants

La dynamique reprend peu à peu avec des travaux « zéro rejet » qui contribuent à réduire les micropolluants, à économiser l'eau comme chez Alroc (Sarthe), Safran (Allier), Mecafi (Vienne) et Lisi Aerospace (Deux-Sèvres). L'excellent résultat 2022 pour réduire les micropolluants en Loire-Bretagne est dû au remplacement des condenseurs en laiton de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loiret) par de l'acier inoxydable. Des dizaines de collectivités s'engagent dans des « diagnostics amont », à la suite de l'appel à candidatures lancé en 2020 par l'agence. Cela favorisera l'émergence d'actions de réduction ciblées sur les entreprises artisanales et industrielles « raccordées » aux stations d'épuration des collectivités.

Économiser l'eau

2022 est marquée par les tensions sur l'eau qui obligent certains industriels à ralentir leur production. Pour réduire leur dépendance, bon nombre d'entre-eux engage des études ou des investissements. Une économie d'un demi-million de m³ attendue grâce à des procédés plus économes intégrant des boucles de recyclage. La réutilisation des eaux usées traitées est expérimentée par les entreprises Monin (Cher), Volvic (Puy-de-Dôme) et Brasserie Lancelot (Morbihan) dans un secteur agroalimentaire très contraint réglementairement.

Des plans d'utilisation rationnelle de l'eau pour se préparer aux futures sécheresses

Le Préfet du Puy-de-Dôme demande aux acteurs économiques du département consommant plus de 40 000 m³/an d'élaborer un plan d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE). Ces plans élaborés par 28 entreprises permettront au Préfet de planifier les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage. Ils sont établis en concertation avec les services de l'État - DREAL et DDPP. Ces plans présentent les mesures de réduction d'eau réalisées par le passé et précisent les engagements supplémentaires pour économiser l'eau notamment en période d'alerte sécheresse. Début juillet 2022, 4 nouveaux plans sont signés par le Préfet. À cette occasion, la société Candia présente les travaux engagés avec le soutien de l'agence de l'eau pour optimiser et rationaliser ses cycles de lavages et rinçages, et pour améliorer ses pratiques. Les premiers résultats sont là : une réduction de 37 % des consommations d'eau soit une diminution d'environ 50 % m³ d'eau consommés par tonne de produit fabriqué. D'autres investissements sont en cours de réflexion pour atteindre 50 % d'économie par rapport à l'année de référence 2019.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

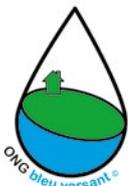
Lisi Aerospace : agir à tous les niveaux du cycle de l'eau

Lisi Aerospace produit des pièces de haute précision pour l'industrie aéronautique et spatiale. 2 de ses 21 sites sont situés en Loire-Bretagne dans les Deux-Sèvres et les Côtes d'Armor.

En 2022, l'agence de l'eau accompagne le site de Partenay (Deux-Sèvres) pour moderniser ses lignes de production et réduire ses émissions de micropolluants. Elle apporte son soutien au financement d'un atelier « zéro rejet » économe en eau, qui n'entraîne aucun rejet de micropolluants dans Le Thouet, un affluent de la Loire.

Il y a quelques années, c'était le site de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) qui recevait un soutien de l'agence de l'eau pour un tout autre projet : l'effacement de l'ouvrage du moulin du Jouguet, identifié à l'époque comme l'un des obstacles majeurs à la migration des poissons du fleuve côtier Le Gouët... preuve que les industriels agissent à tous les niveaux du cycle de l'eau.

« Sous le bitume, l'Océan » : sensibiliser pour renaturer et désimperméabiliser



« Sous le bitume, l'Océan », associe de manière participative les acteurs concernés pour désimperméabiliser et renaturer les sols en milieu urbain. Ce programme de l'ONG Bleu Versant est aidé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à la suite de l'appel à projets « Gestion intégrée des eaux pluviales » de 2020.

En 2022, 9 projets de végétalisation de cours d'école sont accompagnés. Séduits, les salariés de l'entreprise Alstom à Aytré (Charente-Maritime) participent à la conception du projet de végétalisation de leur site. Objectif : limiter les rejets d'eaux pluviales au réseau d'assainissement et donc les débordements d'eaux usées vers l'océan mais également reconquérir la biodiversité et rendre le site plus agréable à vivre.

Léa Marzloff

Responsable du développement - ONG Bleu Versant
Convivialité, végétalisation et désimperméabilisation au programme d'ateliers d'1 heure proposés aux employés.

À Aytré, Alstom souhaite « renaturer » son environnement extérieur tout en impliquant ses employés. Nos animateurs interviennent sur ce site industriel de 24 hectares situé à proximité de La Rochelle. Pendant une dizaine de jours, environ 300 salariés participent à une trentaine d'ateliers. Durant

les animations, nous les invitons à imaginer le site de demain, éclairés par nos préconisations concernant la gestion des eaux pluviales. Les ateliers ont porté sur la coconception de 12 zones pour un total de 41 000 m². Prochaine étape : la mise en œuvre concrète des projets imaginés en commençant par l'accueil du site, le lieu de repos des ouvriers et le parking. La résolution : transformer les espaces extérieurs actuels en lieux de vie conviviaux et arborés.

Chiffres

RÉDUCTION DES POLLUTIONS

8,7 millions
d'euros d'aides pour
réduire les pollutions
(soit 58 % des crédits prévus).

123
opérations
pour réduire les pollutions
des acteurs économiques
non agricoles.

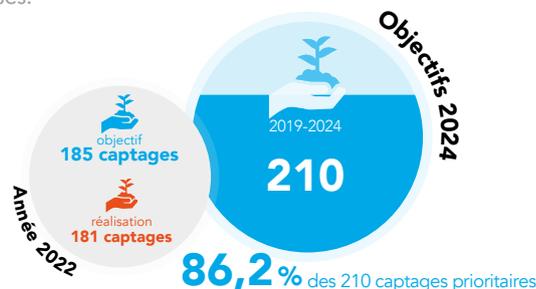
ÉCONOMIES D'EAU

2,55 millions
d'euros pour réduire les
consommations d'eau

69
opérations
pour réduire les consommations
d'eau des acteurs économiques
non agricoles.

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact

Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du Sdage dégradés par les pollutions diffuses.



Contribution au Plan stratégique national 2023-2027 qui décline la PAC

L'agence de l'eau et ses instances travaillent tout au long de l'année 2022 pour définir leur contribution au second pilier de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, déclinée dans le futur plan stratégique national.

Pour atteindre des objectifs environnementaux fixés par le Sdage pour retrouver le bon état, l'enjeu est de concentrer les aides de l'agence sur les actions les plus ambitieuses et sur les zones prioritaires.

Les instances décident d'orienter le co-financement de l'agence de l'eau vers les dispositifs pour la conversion à l'agriculture biologique, les mesures agro-environnementales et climatiques les plus ambitieuses (eau, sol, création de prairies...) et une sélection d'investissements agro-environnementaux productifs et non productifs en lien avec les priorités définies dans le cadre des contrats territoriaux.

L'accompagnement de ces dispositifs doit permettre la transition des exploitations vers des pratiques plus respectueuses de la ressource en eau.

Le plan stratégique national français est validé par la Commission européenne le 31 août et entre en application au 1^{er} janvier 2023.

Agroforesterie en viticulture, un pari pour les générations à venir

Le domaine du Champ Chapron, situé près des rives de la Loire entre Nantes et Ancenis (Loire Atlantique), fait de la préservation de son terroir une priorité.



Concernée par les actions territoriales sur le bassin de la Divatte, la famille Suteau-Ollivier réduit l'usage des pesticides sur son domaine viticole.

70 % des 65 ha de vignes sont gérés en enherbement permanent. Un broyage de l'inter-rang est réalisé 2 à 3 fois par an. Le domaine bénéficie d'une aide pour acquérir deux broyeurs dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles des Pays de la Loire. L'agence de l'eau apporte un co-financement. Ainsi un seul désherbage chimique est localisé sur le rang à l'entrée du printemps.

Pour lutter contre les ravageurs de la vigne, Carmen Suteau, compte sur l'aide des insectes auxiliaires favorisés par la combinaison des bandes enherbées et des haies. Afin d'accélérer cette démarche, le domaine fait le pari de l'agroforesterie pour sa dernière plantation de 1,5 ha. Le domaine bénéficie en 2020 d'un dispositif piloté par la chambre régionale d'agriculture pour implanter des arbres dans la parcelle (3 haies de 150 m). Le choix des essences est guidé par leur intérêt pour la biodiversité et leur contribution future à faire de l'ombre à la vigne. Le microclimat créé par les arbres permettra d'être plus résilient au changement climatique. Les générations à venir bénéficieront de cette anticipation.

Algues vertes :

nouvelle génération de contrat alliant outils réglementaires et volontaires pour atteindre les objectifs de réduction de flux de nitrates

La réduction des flux arrivant dans les baies passe par une réduction accrue des fuites d'azote dans le milieu, issues principalement des parcelles agricoles. Malgré les résultats obtenus en termes de réduction des flux de nitrates par les deux premiers plans gouvernementaux de lutte contre les algues vertes sur 2011-2016 et 2017-2021, les phénomènes de prolifération d'algues vertes se poursuivent. Le troisième plan 2022-2027 s'inscrit dans un nouveau cadre intégrant des dispositions réglementaires spécifiques encadrant les usages agricoles par des arrêtés « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) pour ces territoires. Les contrats territoriaux 2022-2024 sont l'outil contractuel permettant aux collectivités de participer à l'animation des actions volontaires identifiées dans ces arrêtés ZSCE susceptibles de devenir obligatoires à titre individuel au terme de 3 années. Un accompagnement financier renforcé par des aides directes aux exploitations est proposé : conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques dont celle spécifique « algues vertes » ou paiements pour services environnementaux (PSE). Fin 2022, 3 nouveaux dispositifs PSE sur ces territoires ont été validés ainsi que l'extension de 3 dispositifs déjà actés en 2021.

Ainsi, les huit contrats territoriaux 2022-2024 sur lesquels s'engage l'agence de l'eau doivent permettre de développer les synergies nécessaires entre actions volontaires portées par les collectivités et l'encadrement réglementaire adapté aux situations locales.

Moins de pesticides grâce aux pratiques fondées sur l'agro-écologie

Les objectifs pour améliorer la qualité des eaux brutes du premier contrat territorial 2019-2021 du captage de Preuilley sont atteints. Grâce à l'adhésion des acteurs du territoire, en particulier de la profession agricole, cette dynamique locale permet une remise en herbe significative.

L'aire d'alimentation du captage (AAC) de Preuilley, dans le département de la Vienne, est couverte par 531 ha de surface agricole utile (SAU) avec la présence de 21 exploitations agricoles de grandes cultures et polycultures élevages.

Le premier contrat territorial 2019-2021, inscrit dans la démarche régionale partenariale « Re-Sources », donne de très bons résultats :

- maintien et développement des « surfaces de dilution » (surfaces non traitées) ; de 43 % en 2018 à 53 % en 2021 avec une augmentation de la SAU en « surfaces de dilution » de 29 % à 43 % ;

- suppression des pesticides : 28 % de la SAU est convertie en agriculture biologique en 2021 contre 0 en 2018, et 9 % de la surface est diagnostiquée ;
- réduction des pesticides par le développement des techniques alternatives ; 25 % de la SAU est engagée dans une mesure agro-environnementale et climatique.

Des résultats obtenus grâce à la taille limitée de l'aire d'alimentation et le faible nombre d'agriculteurs présents, associés à la qualité du travail d'animation et de dialogue territorial. L'enjeu majeur du second contrat 2022-2024 est de pérenniser les pratiques et de stabiliser la qualité de l'eau.

Chiffres

26,7 millions d'euros d'aides directes aux agriculteurs, y compris les paiements pour services environnementaux qui représentent 5,8 millions d'euros.

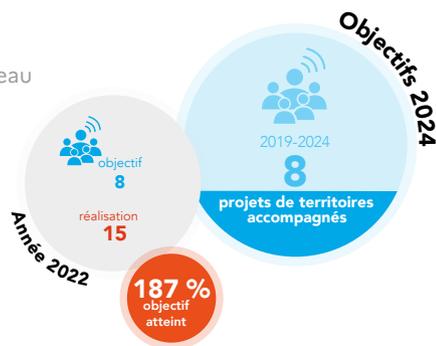
11,1 millions d'euros accordés pour l'accompagnement des agriculteurs, les investissements non productifs et le soutien à l'acquisition foncière dans les 148 contrats territoriaux avec au moins un volet pollutions diffuses.

1,1 million d'euros pour l'accompagnement collectif des agriculteurs dans le cadre d'Écophyto.

181 captages prioritaires identifiés dans le Sdage avec une aide de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un plan d'action.

AGIR face au changement climatique

Mettre en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



Économiser l'eau dans les collectivités, les entreprises en réduisant leur consommation et les projets aidés par l'agence



La sécheresse de 2022 rappelle l'urgence d'agir pour une gestion économe et équilibrée des prélèvements en eau. Il faut s'adapter et anticiper les effets du dérèglement climatique.

Le 11^e programme d'intervention révisé de l'agence de l'eau en fait une priorité en proposant un panel de solutions qui sont d'ores et déjà déployées :

- la résilience des milieux en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature,
- la sobriété des usages sur tout le bassin en réduisant partout où c'est possible les consommations d'eau,
- le partage de l'eau entre les différents usages,
- le remplacement des prélèvements impactant en période de basses eaux (étiage) dans les secteurs en déficit,
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable en période de basses eaux.

Le recours à ces solutions est facilité par des taux d'aide plus élevés et de nouveaux dispositifs dans le cadre d'un plan de résilience 2023-2024. La résilience des milieux et les économies en eau en sont la priorité.

Avec le dérèglement climatique, les sécheresses peuvent être de plus en plus régulières et devenir la norme. La sécheresse de 2022 est sans précédent, associant un été historiquement chaud et une pluviométrie déficitaire. Les débits des cours d'eau atteignent, sur le bassin, les niveaux les plus bas jamais observés, et de manière plus marquée à l'ouest du bassin.

Des mesures spécifiques de gestion sont mises en place :

Pour la première fois, les objectifs de soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire par les retenues de Villerest (Loire) et Naussac (Lot-et-Garonne) sont adaptés. La quasi-totalité du bassin Loire-Bretagne est concernée par des restrictions, beaucoup en niveau de crise, impactant tous les usages.

Pour garantir l'alimentation en eau potable face à une ressource insuffisante, plus d'une centaine de collectivités ont recours à des mesures d'interconnexion temporaire, de citernage, de distribution d'eau embouteillée, ou à des autorisations temporaires de prélèvement dans une ressource de secours.

L'été 2022 se classe au 2^e rang des étés les plus chauds jamais enregistrés depuis 1900 avec une température moyenne de 22,7 °C et un excédent de + 2,3 °C par rapport à la normale 1991-2020.

Selon le scénario pessimiste du GIEC (aucune action entreprise), cet excédent de 2,3 °C au-dessus des normales annuelles serait la norme d'ici 2050.

De plus, la pluviométrie de l'hiver 2021/2022 est déficitaire, de l'ordre de 20 % en moyenne sur la France. Les nappes n'ont pas pu se remplir correctement.

Le printemps 2022, très sec, arrive au 3^e rang des printemps les plus secs depuis 1959.

Des économies d'eau en agriculture

89 élevages et serristes investissent pour réduire leurs prélèvements en eau.

En 2022, l'agence de l'eau lance deux appels à projets pour l'utilisation des eaux de pluie et les changements de pratique procurant des économies d'eau dans les exploitations agricoles. Ils s'inscrivent dans la priorité de gestion de l'eau économe et équilibrée du 11^e programme de l'agence.



Photo : Thomas Vloingt

Les 89 projets financés, principalement situés en Bretagne, contribuent à réduire les prélèvements directs dans le milieu pour 368 000 m³. Le coût des travaux s'élève à 5 millions avec une aide de l'agence de l'eau de 2 millions d'euros.

50 projets dans les élevages concernent la récupération et le stockage des eaux de pluie pour laver et refroidir des bâtiments, et dans de rares cas pour l'abreuvement des animaux. Une moitié est portée par des

élevages en production bovins lait ou allaitant et l'autre en production porcine.

39 projets en productions végétales sous serres permettront de récupérer et de stocker les eaux de pluie en vue d'irriguer les cultures sous serres : 50 % en production de tomates hors sol, 35 % en maraichage sous abris et 10 % en production horticole.

Des discussions sont menées pour intégrer ce type d'investissement dans les déclinaisons régionales du Plan stratégique national de la prochaine politique agricole commune, via les appels à projets plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles portés par les Régions, autorités de gestion.

Chiffres

515 241 m³
d'eau économisés
par les entreprises et les
collectivités avec les aides de
l'agence de l'eau.

81 projets
pour économiser l'eau dans les
entreprises et les collectivités



Photo : C. Gitton

Claude Gitton

Membre permanent de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) doit permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins en eau et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et en s'adaptant au changement climatique.

J'ai écrit un rapport avec des collègues de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Nous confirmons l'intérêt de faire appel au PTGE. La réussite dépend de la qualité de la méthode, du dialogue et de l'écoute mutuelle entre les acteurs du territoire.

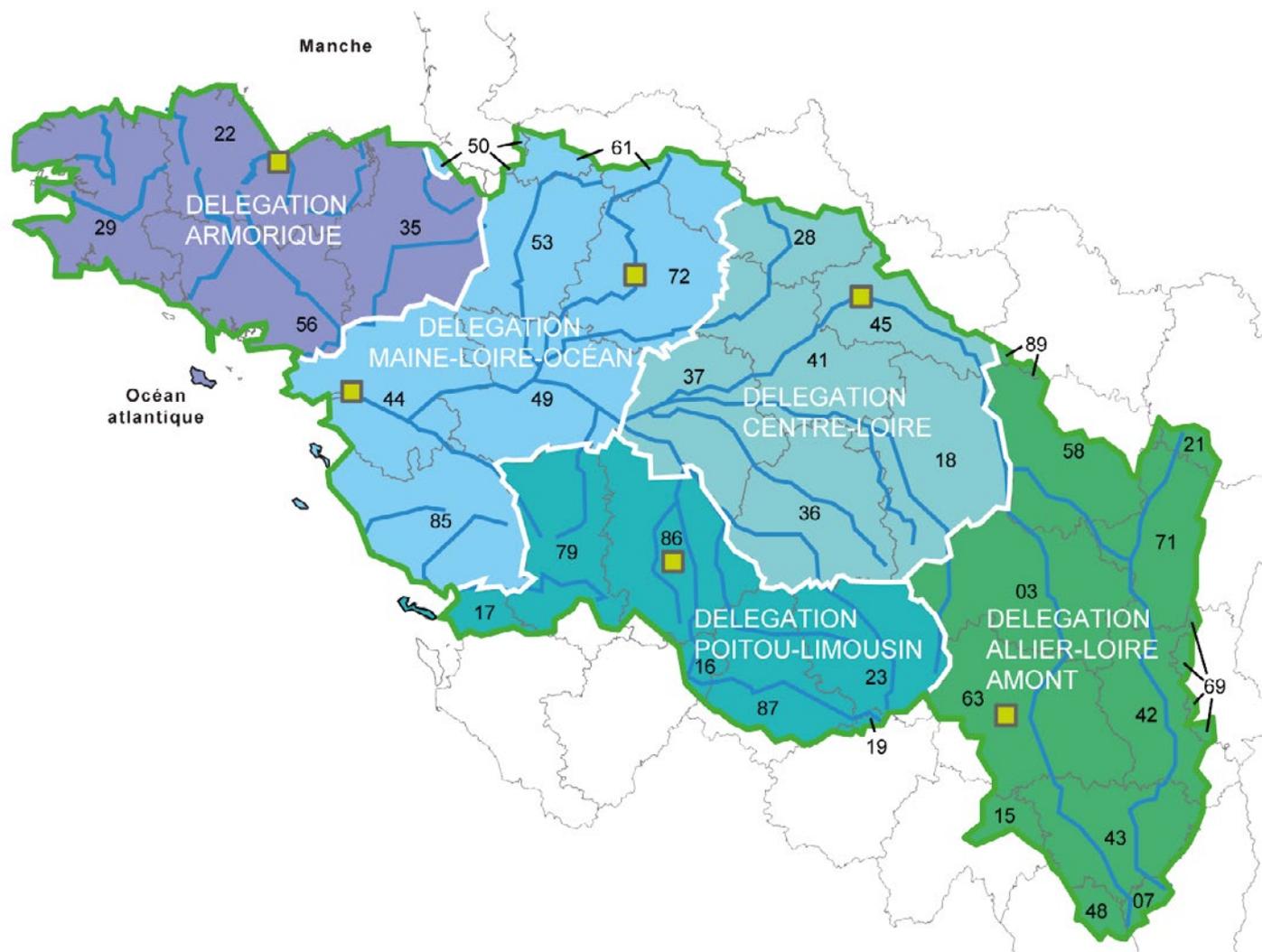
Nous proposons trois axes d'amélioration :

1. conforter la méthode sur le terrain,
2. développer des outils d'appui aux acteurs,
3. améliorer le partage d'information sur les usages de l'eau et le partage de l'eau disponible.

Nos recommandations visent à s'assurer de la solidité des bases sur lesquelles les PTGE seront construits ainsi qu'à apaiser les débats, en installant dans la durée une confiance entre les parties prenantes.

Le rapport : <https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0012303>

SUR LES TERRITOIRES



SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire amont



Photo : Adobe Stock - PLTH

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert



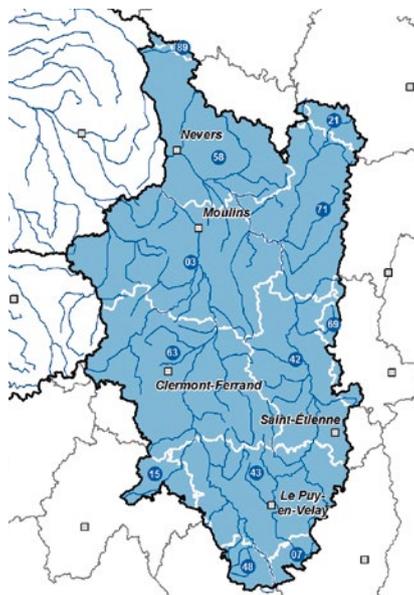
Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

Sécheresse historique à l'amont du bassin, l'agence accompagne l'adaptation au changement climatique

« Le déficit de précipitation provoque de vives tensions sur la ressource en eau. Pour préparer la réponse du territoire aux crises d'approvisionnement prévisibles du fait du dérèglement climatique, les territoires des Sage de la Sioule, de la Dore, de la Loire, du Lignon du Velay ainsi que le département de la Nièvre souhaitent lancer des études Hydrologie Milieux Usages Climat à l'instar de celles déjà conduite par les Sage Haut Allier et Allier aval.

L'agence promeut fortement ces démarches qu'elle finance au taux le plus élevé et jusqu'à 100 % . »



Moderniser la station de traitement des eaux usées du Puy-en-Velay pour diminuer les rejets en Loire.

La station d'épuration de Chadrac est la plus grande du département de la Haute-Loire. Avec une capacité actuelle de 63 750 équivalent-habitants (EH), elle traite les effluents de huit communes et les rejets de plusieurs établissements industriels (abattoir communautaire, papeterie et tanneries).

Construite en zone inondable en 1974, puis rénovée avec des travaux d'extension en 1994, l'installation est vieillissante. Les équipements sont souvent submergés par les eaux et elle ne répond plus aux normes de rejets. La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'engage à réhabiliter cette station avec une capacité nominale de 75 000 EH et à créer un bassin d'orage de 5 800 m³. La mise en service complète de la station est prévue pour 2025. Sur un coût de projet retenu de plus de 18,77 millions d'euros ht, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte une aide de 60 % au titre des systèmes d'assainissement prioritaires soit plus de 11,26 millions d'euros.

Des travaux importants pour protéger le captage du lac de la Sorme

Le lac de la Sorme constitue la principale ressource d'eau potable de la communauté urbaine du Creusot Montceau (Saône-et-Loire). Il permet de stocker 10 millions de m³ d'eau. La procédure de révision des périmètres de protection du captage impose des mesures contre de possibles pollutions accidentelles dues au trafic routier aux cinq points de franchissement de la retenue.

Des travaux seront engagés pour un coût total de 2,6 millions d'euros et une aide de l'agence de 1,27 millions d'euros. Il s'agit de :

- reprofiler les chaussées et de créer des dispositifs de collecte des eaux pluviales le long des routes et parkings,
- sécuriser des routes par des dispositifs de sécurité (glissières),
- collecter et évacuer par gravité des eaux pluviales à l'aval du barrage,
- finaliser des barrages flottants permanents.

SUR LE TERRITOIRE:

Armorique

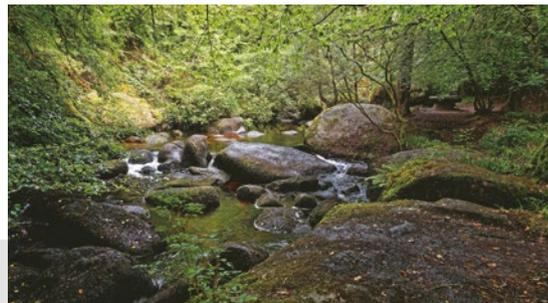


Photo : Adobe Stock - Bernard

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert



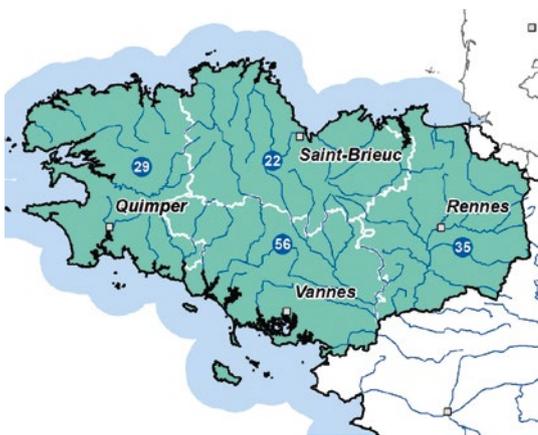
Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Une année marquée par l'impact du dérèglement climatique

Une situation inédite pour la Bretagne : tous ses départements en crise lors de la sécheresse 2022. Les acteurs de l'eau et de l'aménagement se mobilisent pour mieux gérer la quantité d'eau disponible. 7 Sage sur 21 initient des analyses « Hydrologie, milieu, usage, climat » principalement à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'agence en avril. D'autres Sage y réfléchissent. L'assemblée bretonne de l'eau initie le 11 octobre une démarche collective avec tous les acteurs. La démarche Écod'O de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, financée par l'agence de l'eau, s'élargit à l'ensemble de la Bretagne : environ 60 diagnostics de l'usage de l'eau sont réalisés. Plus de 60 dossiers d'aides d'exploitation maraîchères et d'élevages sont retenus à la suite de l'appel à projets pour réduire les prélèvements dans le milieu par la récupération d'eaux de pluie. Ils

permettront de substituer ou d'économiser près de 360 000 m³/an d'eau. Pour reconquérir la qualité de l'eau, l'agence renouvèle 15 contrats territoriaux dont 8 pour les baies algues vertes. 10 % des exploitations agricoles concernées contractualisent pour des paiements pour services environnementaux (PSE). Pour l'ensemble des contrats, l'aide de l'agence est de 40 millions d'euros pour 69 millions d'euros de travaux.



Un partenariat porteur pour réduire l'usage des pesticides

Le 17 mars 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Cooperl, présentent à la presse, le bilan et les perspectives de leur partenariat.

Plus de 150 éleveurs s'impliquent dans cette action collective pour réduire l'usage des pesticides et ont recours à des solutions alternatives.

Résultat : près de 762 hectares (blé, maïs, orge) sont cultivés sans pesticides cette année.

Pour poursuivre la réduction de l'usage des pesticides sur le long terme, l'agence de l'eau contribuera au financement de matériel de désherbage mécanique, qui permettra de pérenniser la nouvelle filière mise en place par la Cooperl.

Salon «La terre est notre métier, une première pour l'agence »

L'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte une aide financière et participe pour la première fois au salon « La terre est notre métier, le salon agricole de la bio » à Retiers en Ille-et-Vilaine. Le stand, tenu conjointement avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, est bien fréquenté pour une première participation. Le Pôle climat est la nouveauté de cette édition 2022 qui accueille près de 10 000 visiteurs. L'agence prend date pour la prochaine édition en 2024.

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



Photo : Adobe Stock - Saiko3p

EDITO

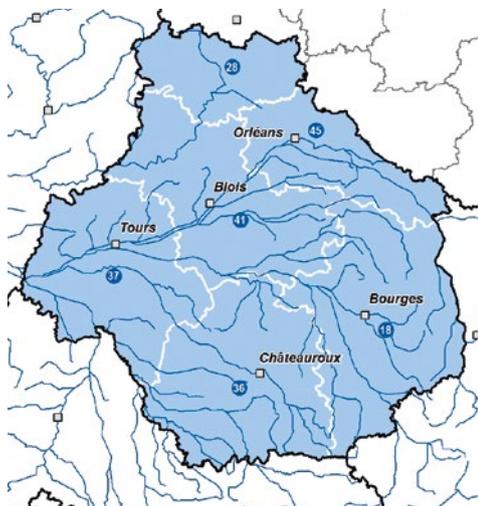
Photo : Edwige Jullien



Bertrand Dugrain et Carole Kervevan

Directeur et directrice adjointe de la délégation Centre-Loire

En 2022, la disponibilité de l'eau pour les besoins des milieux et les usages est au cœur des projets : dans les contrats territoriaux qui se saisissent des enjeux d'hydrologie ; dans les conventions révisées de partenariat avec les Départements ; dans les études sur la gestion quantitative. Des territoires s'adaptent avec la gestion intégrée des eaux pluviales, les économies d'eau, en supprimant des prélèvements impactants ou en réfléchissant à la réutilisation des eaux usées traitées. La délégation Centre-Loire de l'agence accompagne tous les acteurs sur les économies d'eau et sur la résilience des territoires avec les solutions fondées sur la nature. La détection des fuites, la gestion des réseaux et la sécurisation de l'alimentation en eau potable s'accroissent.



Un second contrat territorial avec le parc naturel régional de la Brenne

Dans le sud de l'Indre, le parc naturel régional de la Brenne est une zone très riche écologiquement et protégée (Ramsar, Natura 2000). Sa densité de plans d'eau et de zones humides font sa richesse et sa fragilité face aux pressions anthropiques et au dérèglement climatique. L'enjeu quantitatif transversal, en lien avec la qualité de l'eau et la biodiversité, est fondamental sur ce territoire d'eau.

Les actions prévues avec les partenaires du contrat : accompagner les agriculteurs pour réduire, l'utilisation d'intrants, les transferts de pesticides et économiser l'eau - diagnostiquer et restaurer les zones humides - étudier et gérer les étangs et leur vidange - déployer une stratégie foncière.

Un exercice prospectif lié aux impacts du changement climatique permettra de comparer plusieurs scénarios, en particulier pour la gestion des étangs et des milieux humides, puis d'identifier les meilleures conditions de résilience et d'avenir au territoire.

Le parc porte aussi le dispositif, financé par l'agence de l'eau, de paiement pour services environnementaux axé sur la plantation et la gestion des haies. Une trentaine d'agriculteurs sont engagés.

Tours métropole (Indre et Loire) réduit les prélèvements dans la nappe du Cénomaniens

Tours Métropole Val de Loire investit pour restaurer le réseau d'eau potable de Parçay-Meslay. Objectif : réduire les prélèvements dans la nappe du Cénomaniens classée en zone de répartition des eaux (déficit chronique en eau par rapport aux besoins). Sa partie captive est réservée à l'eau potable. Définie comme « stratégique » dans le Sdage, l'objectif est d'enrayer sa baisse et faire remonter son niveau dans le secteur de Tours. Pour baisser le prélèvement dans la nappe de plus de 70 % par an, la métropole crée une conduite de transfert de 2.3 km de Tours vers Parçay-Meslay. Coût 1,1 million d'euros avec une subvention de l'agence de 400 000 euros.

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



Photo : Adobe Stock - M. Musat

EDITO

Photo : Morgan Priol



Morgan Priol

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

« La reprise dynamique des projets se poursuit malgré un léger ralentissement fin 2022. L'été particulièrement chaud et sec renforce la prise de conscience des conséquences du dérèglement climatique sur l'eau grâce à une forte communication. 13 études prospectives dont 4 en projets, lancées à l'échelle de bassins versants, aideront à mieux gérer et partager l'eau entre activités humaines et besoins des milieux aquatiques. Les partenariats avec les collectivités locales se poursuivent : signature de 6 contrats territoriaux Eau et d'1 accord de programmation Eau assainissement... Des projets contribuent aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) promus par l'État et sont le relai des priorités régionales : stratégie de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires signée par l'État, la Région Pays de la Loire et les Départements. »



Lien terre-mer, un premier contrat au sud de l'estuaire de la Loire

Le premier contrat territorial Eau Littoral Sud Estuaire - Côte de Jade est tourné vers la mer avec des actions spécifiques sur les espaces proches du littoral et de l'estuaire de la Loire. Coordonné par Pornic agglomération avec la communauté de communes Sud Estuaire (Loire Atlantique), il démarre pour la période 2022-2024.

Six maîtres d'ouvrages se mobilisent pour élaborer une stratégie de gestion durable du trait de côte sur la commune de Corsept, lancer des diagnostics des installations portuaires pour réduire l'impact du carénage, réaliser des inventaires des zones humides et des haies, et restaurer la forme de petits fleuves côtiers et leur connexion à la mer. Ce contrat intègre un programme d'actions pour le captage prioritaire des étangs de Gâtineaux et du Gros Caillou.

Coût prévisionnel : 3,9 millions d'euros, subventionné par la région Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique et par l'agence à hauteur d'1,8 million d'euros.



La restauration de la tête de bassin versant de la Mayenne

La tête de bassin versant de la Mayenne fait face à des pressions de pollutions diffuses, d'érosion et de dégradation de milieu. Sa restauration est essentielle pour le bon fonctionnement de la Mayenne et de la Loire.

Depuis de nombreuses années, l'agence appuie les acteurs locaux de l'Orne pour structurer la gouvernance, travailler sur des stratégies foncières en lien avec la biodiversité aquatique, élaborer des programmes d'actions, notamment avec les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et Perche, et le conservatoire des espaces naturels de Normandie. Résultat : un contrat territorial Mayenne amont 2021-2023, élaboré avec l'appui du Sage Mayenne, regroupe des actions pour protéger les captages d'alimentation en eau potable, maintenir le bocage et restaurer les milieux aquatiques et humides et leur biodiversité.

SUR LE TERRITOIRE: Poitou-Limousin

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert



Olivier Raynard

Directeur de la délégation Poitou-Limousin

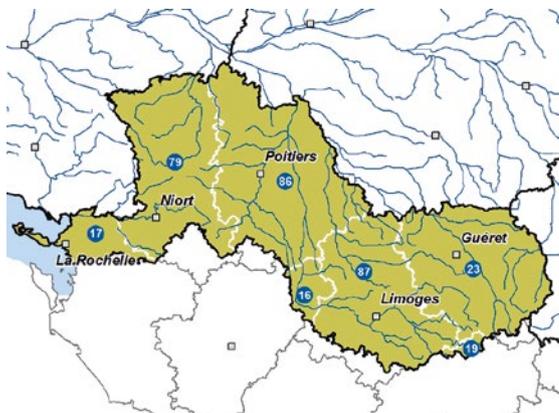
L'agence en appui auprès des territoires impactés par la sécheresse

« En Poitou-Limousin, sur les 39,3 millions d'euros de subvention engagés en 2022, 35 % financent des actions d'interconnexions ou de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Dans un contexte de sécheresse, elles bénéficient à des secteurs ruraux fragilisés pour l'approvisionnement en eau potable comme l'est du département de la Creuse par exemple.

Près d'un tiers des aides soutiennent les projets d'assainissement des collectivités : réseaux d'assainissement, épuration et gestion alternative des eaux pluviales. Les actions en faveur des milieux aquatiques bénéficient de 7,3 millions d'euros d'aides (19 % du montant global annuel) qui témoignent de l'importance de cet enjeu sur le territoire. »



Photo : Adobe Stock - Kate After



2 contrats territoriaux pour reconquérir la qualité des eaux exploitées pour l'eau potable

Les captages du Vivier et de la Courance, sur le territoire de Niort agglomération (Deux-Sèvres), ont une surface respective de 161 et 148 km². Ils contribuent à alimenter en eau potable 93 000 habitants.

Les actions menées depuis 2010 ont induit une tendance à la baisse des teneurs en nitrates et limité les pics de concentration. Mais la qualité de l'eau reste dégradée aussi bien par la présence de nitrates que de pesticides.

L'ambition des deux contrats territoriaux signés en juin, est de réduire la teneur moyenne en nitrates à moins de 40 mg/l et le respect des teneurs en pesticides des eaux de leur bassin d'alimentation. Le coût des actions prévues est de 3 millions d'euros aidés à 50 % par l'agence de l'eau. Objectifs : accélérer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique, mettre en place des haies et des zones humides pour limiter les transferts de pollution, développer et valoriser des filières de productions locales favorables à la ressource en eau.

Un contrat territorial pour sécuriser l'eau potable de Poitiers

Restaurer la qualité des eaux brutes des captages de la Varenne et de Fleury est un véritable enjeu pour l'alimentation en eau potable de Grand Poitiers (Vienne) à travers la réduction des teneurs en nitrates et en pesticides. Regroupant 115 communes, et portant sur une surface de plus de 2000 km², celui de la Varenne est spécifique par son ampleur et par l'implication de nombreux acteurs locaux.

Avec la signature de ce contrat, l'ensemble des captages prioritaires de Nouvelle-Aquitaine situés en Loire-Bretagne disposent de plans d'actions. La stratégie s'oriente autour de 3 axes : favoriser et pérenniser les pratiques agricoles protégeant l'eau, engager l'ensemble des acteurs dans la transition agro-écologique, préserver les zones sensibles et limiter les transferts de pollution. Le programme d'actions de près de 2 millions d'euros est financé à 55 % par l'agence de l'eau.



LES REDEVANCES

Photo : Adobe Stock - Chaya

DES REDEVANCES pour inciter et aider à réduire les pressions sur l'eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement. Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son

11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour une gestion équilibrée des ressources en eau.



Chiffres

373,45
millions d'euros de redevances émises en 2022

96 %
des redevables ont choisi la télédéclaration

5
redevances mutualisées entre les agences de l'eau
• pollutions diffuses • protection du milieu aquatique • pollution élevage • cynégétique

213
redevables font l'objet d'un contrôle au titre des années 2020 et 2021.

Plus de 373 millions d'euros de redevances émis en 2022

Les conditions climatiques du printemps et de l'été 2021 impactent certaines redevances dont l'assiette repose sur les volumes d'eau prélevés et consommés : prélèvements destinés à l'irrigation, aux usages économiques et à l'hydroélectricité. Ce n'est pas le cas pour d'autres redevances également assises sur les prélèvements et la consommation d'eau : pollution domestique, prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable.

En 2022, la redevance « pollution domestique » représente 171,2 millions d'euros et la redevance « collecte domestique » 72,3 millions d'euros. Toutes les communes du bassin sont concernées par la redevance pour pollution domestique perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Celles qui possèdent un réseau d'assainissement collectif sont concernées par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées.

Les établissements industriels paient en 2022 une redevance pour pollution non domestique de 9,6 millions d'euros, et ceux raccordés à une station d'épuration collective paient une redevance pour collecte non domestique de 2,6 millions d'euros.

La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau (hors fonctionnement des installations hydroélectriques) représente 63,3 millions d'euros en 2022. La redevance due aux prélèvements destinés aux installations hydroélectriques s'élève en 2022 à 0,812 million d'euros.

La redevance pour pollutions diffuses, prélevée par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de toutes les agences de l'eau, représente 42,2 millions d'euros en 2022 pour Loire-Bretagne dont 6,09 millions d'euros correspond à la part de redevance du programme national Écophyto.

La redevance cynégétique, encaissée, pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau, par l'agence Adour-Garonne auprès des comptables des fédérations de chasse, s'élève à 7 millions d'euros pour Loire-Bretagne.

La redevance pour protection du milieu aquatique, prélevée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte de toutes les agences de l'eau, s'élève pour Loire-Bretagne à 2,21 millions d'euros.

Le référentiel sur les interlocuteurs en voie de mutualisation

Un projet fédérateur vu par le référent métier Daniel Morabito.

« Désigné comme référent métier pour les six agences de l'eau, ma mission consiste à mettre en place la gestion centralisée des interlocuteurs. Un projet qui s'inscrit et dépend du calendrier global des autres projets informatiques.

L'une des étapes essentielles est d'identifier les fonctions primordiales à intégrer dans le futur outil informatique commun puis de rédiger les spécifications générales. Ce document, rédigé avec l'aide de la direction des systèmes d'information des 6 agences de l'eau, est validé par les gestionnaires des autres agences. Il prend en compte les contraintes de chacune des applications locales.

Ensemble, nous devons proposer une gouvernance pour consolider les données des six référentiels constitués de plus de 600 000 interlocuteurs au plan national. Un travail essentiel avant d'aboutir à une gestion centralisée et un référentiel commun d'interlocuteurs.

Mixité des personnes et des agences font la force de ce projet qui m'a permis de découvrir les spécificités des métiers de mes homologues.»



Photo : Jean-Louis Aubert

Daniel Morabito

Chef du service redevances des industries et suivis administratifs



Photo : Adobe Stock - Foodmicro

Les redevances : un dispositif fiscal complexe

Un groupe de travail pour tout savoir sur les redevances

En mars 2022, le conseil d'administration de l'agence de l'eau crée un groupe de travail consacré aux redevances.

Son objectif : permettre à ses membres de mieux connaître le dispositif fiscal complexe des redevances afin d'évaluer l'impact des décisions prises au 11^e programme et de préparer, dès 2023, le travail d'élaboration du 12^e programme (2025-2030).

Présidé par Philippe Albert, président de la commission Programme mixte du comité de bassin et du conseil d'administration, ce groupe de travail rassemble 14 représentants et 4 suppléants des divers collèges du comité de bassin. Il rend compte de ses travaux à la commission Programme mixte.

Réuni à deux reprises, les 7 juin et 19 octobre 2022, ce groupe s'approprie le dispositif des redevances, s'imprègne du bilan des redevances encaissées de 2019 à 2021 et des perspectives pour la seconde moitié du programme.

Projet national de refonte des redevances domestiques

En 2021, le groupe de travail inter-agences, piloté par deux agents de Loire-Bretagne, fait des propositions au groupe national « redevances » des agences de l'eau ainsi qu'aux différentes parties prenantes.

En 2022, un projet de « redevance eau potable », assise sur les volumes d'eau facturés au titre de l'alimentation en eau potable, et modulée selon les performances et la gestion patrimoniale, émerge des différentes réunions et discussions.

Dans les mois à venir, le groupe de travail travaillera sur les simulations financières, la rédaction des projets de textes pour le projet de loi de finances 2024 et l'évolution des outils informatiques (notamment l'application métier).

Si ce projet voit le jour fin 2023, la mise en œuvre de cette nouvelle redevance, associée à une nouvelle redevance assainissement et à une nouvelle redevance biodiversité, pourrait intervenir en 2025 pour le démarrage du 12^e programme.

POINT DE VUE

Photo : J. Louis Aubert



Virginie Mistretta

Inspectrice des redevances, c'est quoi ?

« Chaque citoyen est redevable du fait d'user de l'eau. Je traite les déclarations des redevables pour calculer leurs redevances. Mes interlocuteurs sont les collectivités et les délégataires qui facturent l'eau potable et l'assainissement aux citoyens des sommes reversées à l'agence de l'eau pour aider à préserver l'eau. Usagers agricoles et industriels sont aussi des redevables suivis par mes collègues de la direction des redevances. J'assure le suivi des dossiers selon un calendrier réglementaire. Lorsque les structures déclarent leur consommation, je collecte ces données et calcule les montants à payer. Le traitement des déclarations se fait durant l'année. Ensuite, les structures redevables sont facturées.

À l'image des impôts, nous fonctionnons sur la consommation d'eau de l'année précédente. Je conseille les collectivités ou les délégataires qui se trouvent en difficulté pour les accompagner dans leurs déclarations. Ce temps d'échange, souvent bien perçu, est bénéfique pour le redevable et l'agence de l'eau.

Mon rôle est aussi de sensibiliser sur la gestion de l'eau. J'instaure une démarche pédagogique en encourageant les collectivités à gérer leurs services d'eau de manière économe : détection des fuites d'eau dans les réseaux, mise en place de système d'économie d'eau par exemple. »

[▶ <https://bit.ly/Prodeleau-InstructriceRedevances>](https://bit.ly/Prodeleau-InstructriceRedevances)



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Photo : Adobe Stock - Thierry RYO

APRÈS L'ADOPTION DU SDAGE, LE TEMPS DU RAPPORTAGE - FIN DU CYCLE 3

L'adoption d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) n'est pas une fin, mais un commencement. Les équipes de l'agence de l'eau s'activent à rendre compte à l'Europe de la façon dont la directive cadre sur l'eau (DCE) est mise en œuvre dans le bassin Loire-Bretagne pour l'élaboration du Sdage et de son programme de mesures. C'est le rapportage !

Le 19 octobre 2022, l'agence de l'eau transmet 175 tableurs et près de 1 000 champs renseignés à l'Office français de la biodiversité selon des modalités (contenu, format, délai) préconisées par l'Europe. Celui-ci les communique à la commission européenne après contrôle et harmonisation avec les autres bassins français.

La commission européenne évalue, à intervalles réguliers, les progrès accomplis pour mettre en œuvre la DCE.

Un rapportage électronique des données de l'état de lieux, de l'état des eaux, du Sdage, du programme de mesures et du programme de surveillance est réalisé tous les 6 ans. Un rapportage intermédiaire porte sur l'avancement du programme de mesures.

Chiffres

57 Sage

couvrent...

87 %

du territoire

4 Sage

en phase de délaboration
en 2022

PAROLE À

Photo : AELB



Eric Taufflieb

Mettre en œuvre le Sdage collectivement

Après six mois de travail concerté, le Sdage est adopté. C'est le fruit d'un long travail d'écoute et d'échanges.

« A l'issue de la consultation du public et des assemblées en 2021, nous avons examiné l'ensemble des contributions et proposé des ajustements de texte. Un nombre important d'amendements proposés par les membres de la commission Planification est pris en considération. C'est un texte amendé, bonifié par les acteurs des territoires, qui est adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022.

Pour ce faire, la commission Planification que je présidais, mandate un groupe de travail, issu de ses membres et strictement représentatif de tous les collèges au comité de bassin. Remercions ce groupe de travail pour son engagement et son état d'esprit constructif. C'est un travail phénoménal sur le

terrain, basé sur le débat et le partage, y compris sur des sujets sensibles. Il nous appartient maintenant de le mettre en œuvre collectivement. »

Un nouveau Sdage est né le 22 mars !

Au terme de cinq années de travail, le comité de bassin adopte le Sdage 2022-2027.

Il entre en vigueur le 4 avril après sa publication au Journal officiel de la République Française.

Le Sdage est habituellement adopté en décembre. La crise sanitaire que nous avons connue à partir de 2020 en décide autrement. Le calendrier est décalé de trois mois. Toutes les commissions contribuent aux travaux en 2021. Au premier trimestre 2022, la commission Planification finalise le document lors de trois réunions. À la suite de ces travaux, le comité de bassin adopte le Sdage le 3 mars 2022 et émet un avis favorable sur le programme de mesures associé, élaboré par l'État.

Le Sdage définit la feuille de route pour l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne, pour les six années à venir.

Le programme de mesures préfigure les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le Sdage.

Faire connaître le Sdage

Pour porter à connaissance le Sdage, l'agence de l'eau organise des rencontres de l'eau.

Objectifs : faciliter l'appropriation du Sdage et sa mise en œuvre. La forme des événements et leur contenu s'adaptent aux différents publics :

- des webinaires techniques pour les services de l'État et ses opérateurs, dont l'un sur les éléments essentiels et trois sur des thèmes (quantité, qualité, milieux aquatiques) de juin à septembre,
- des rencontres avec les président(e)s de commission locale de l'eau et les animatrices et animateurs de Sage, en juin et en septembre,
- sept rencontres en présentiel, dont cinq en octobre pour inciter les acteur(e)s à agir sur leur territoire, la rencontre avec les acteurs-relais qui sensibilisent sur le Sdage et Cycl'eau-Vichy en septembre.

Documents techniques et outils pour sensibiliser sont à disposition des acteurs : guide pour les analyses « Hydrologie, milieux, usages, climat », grille d'analyse de compatibilité des Sage, synthèse en 8 pages et vidéo animée pour présenter le Sdage et le programme de mesures.

Agir sur les territoires avec le sdage

Près de 500 participants échangent sur le Sdage 2022-2027 pendant les cinq rencontres de l'eau organisées en octobre 2022. Des témoignages d'acteurs illustrent concrètement comment agir pour mettre en œuvre le Sdage.

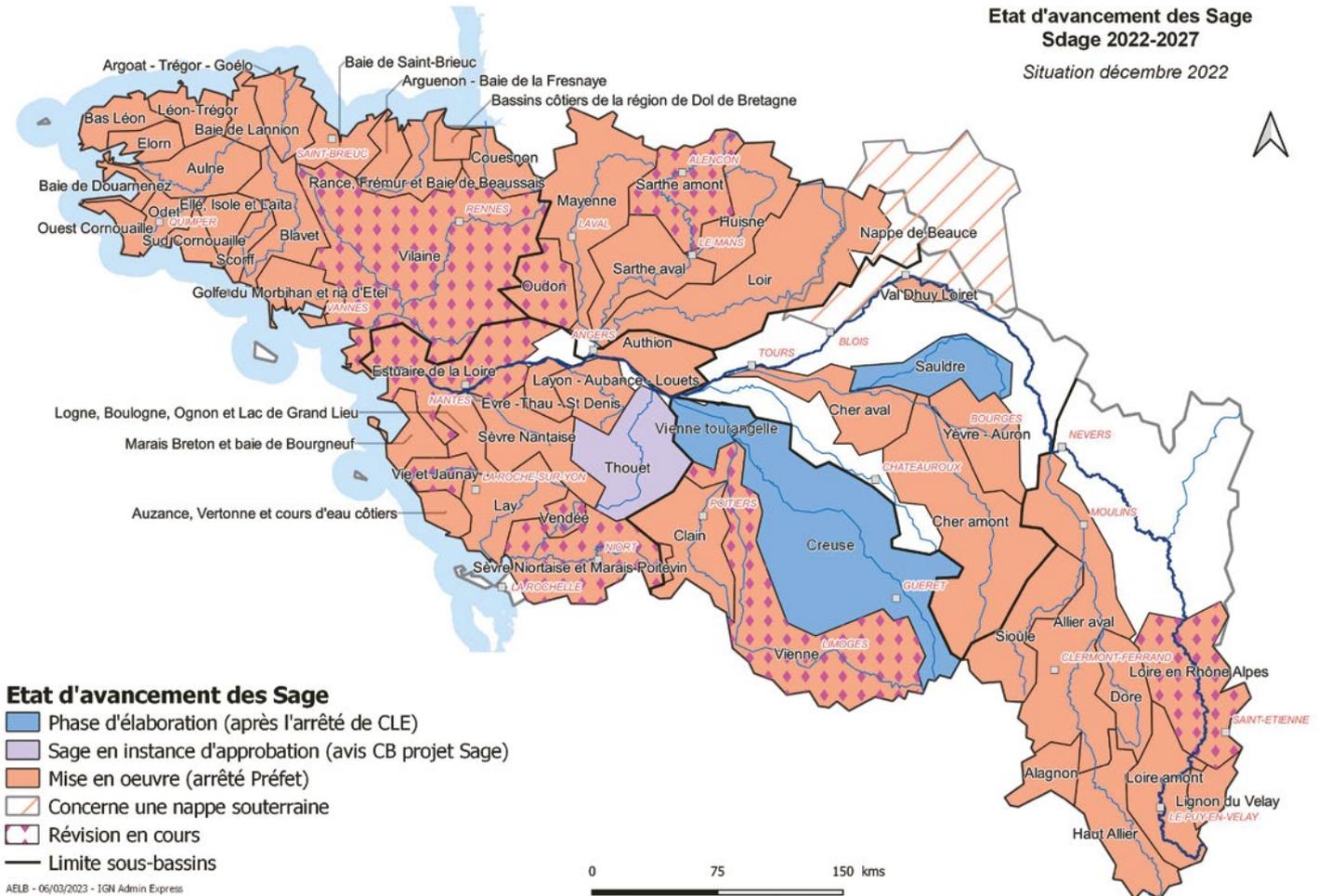
Du 6 au 26 octobre 2022, cinq rencontres de l'eau sont organisées sur les territoires des commissions territoriales du bassin Loire-Bretagne. L'objectif : faire que les acteurs s'approprient le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau nouvellement adopté. Après sa présentation générale, un zoom sur la situation du territoire est réalisé. Et pour être plus concret, pour chaque rencontre, trois enjeux spécifiques au territoire sont mis en avant, puis illustrés par des témoignages d'acteurs. La cohérence entre Sdage et programme d'intervention de l'agence de l'eau est mise en avant.

L'ensemble des présentations sont disponibles dans la rubrique « Évènements » du site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

[▶ https://bit.ly/3ECVMYj](https://bit.ly/3ECVMYj)

Etat d'avancement des Sage Sdage 2022-2027

Situation décembre 2022



Etat d'avancement des Sage

- Phase d'élaboration (après l'arrêté de CLE)
- Sage en instance d'approbation (avis CB projet Sage)
- Mise en œuvre (arrêté Préfet)
- Concerne une nappe souterraine
- Révision en cours
- Limite sous-bassins

AELB - 06/03/2023 - IGN Admin Express

À la découverte du Sdage et de son programme de mesures

Le temps est venu d'explorer le Sdage pour le mettre en œuvre.

Le Sdage se compose de trois tomes comprenant principalement :

1. les orientations fondamentales fixant les principes de gestion applicables par les acteurs de l'eau du bassin,
2. les objectifs environnementaux, à préserver ou à atteindre, pour les nappes, plans d'eau, cours d'eau, estuaires et la mer,
3. les documents d'accompagnement.

Le programme de mesures définit une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les orientations fixées par le Sdage.

Le programme de surveillance précise le suivi des milieux aquatiques mis en place pour évaluer les effets du programme de mesures et l'atteinte des objectifs du Sdage.

Ces documents sont accessibles sur le site Internet « Sdage et Sage » de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

A person is seen from behind, sitting in a traditional dugout canoe. They are using a long wooden pole to navigate through a narrow waterway surrounded by dense, lush green mangrove trees. The water is calm and reflects the surrounding foliage. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day. In the top left corner, there is a solid blue rectangular shape.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Photo : Adobe Stock - Jessica Dale

POUR L'ACCÈS À L'EAU dans les pays en développement

3 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale
en 2022

L'aide à la coopération décentralisée

Avec la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leurs ressources pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Depuis 16 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ce dispositif. Elle contribue à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des Nations unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources.

En 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte son soutien à 57 projets portés par des collectivités territoriales et des associations du bassin :

- 80 % des demandes concernent l'Afrique (Burkina Faso, Madagascar ou encore Sénégal), conformément aux priorités de l'aide publique au développement de la France,
- 40 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable, 35 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement et 7 % uniquement à l'assainissement.

Les partenariats

L'agence poursuit ses partenariats en Afrique (Burkina Faso et Côte d'Ivoire), en Asie du sud-est (Cambodge et Laos) et au Brésil. Ces partenariats sollicitent l'expertise des agents et de l'office international de l'eau, partenaire de l'agence de l'eau, sur la déclinaison opérationnelle et le financement de plans d'actions de bassin, le développement de système d'information sur l'eau ou encore la mise en place d'instances pour coordonner. En 2022, les restrictions de déplacement liées à la pandémie de covid-19 sont progressivement assouplies, notamment en Asie du sud-est, où une mission en présentiel est réalisée au Laos et au Cambodge. Les activités à distance se poursuivent en parallèle pour soutenir les dynamiques existantes.

EDITO

Photo : Etienne Bouju



Marie-Hélène Aubert

Nouvelle présidente du partenariat français pour l'eau depuis juin 2022

Penser global, agir local

« Le partenariat français pour l'eau (PFE) exerce une activité de plaidoyer et d'expertise au service de l'eau. Elle rassemble plus de 200 acteurs publics et privés français, présents à l'international. Elle constitue de ce fait une plateforme de référence pour valoriser leur savoir-faire et leur expertise en matière de gestion de l'eau. Je souhaite être une présidente active, en mettant mon expérience de présidente de la commission « communication et action internationale » du comité de bassin Loire-Bretagne au service du PFE. Il est pour moi d'une urgente nécessité de mettre les enjeux de l'eau au cœur des discussions internationales, et l'année 2023 s'avère cruciale avec la conférence des Nations Unies sur l'eau et la revue à mi-parcours des objectifs de développement durable, dont celui visant à garantir l'accès de tous à l'eau.

Nous y participerons, avec la volonté de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, avec la question particulière des solutions fondées sur la nature comme mesure d'adaptation au changement climatique. Ces réflexions internationales sont essentielles, mais je pense qu'elles ne pourront pas aboutir sans volonté et initiatives locales. J'en ai eu l'illustration concrète lors de mon mandat de présidente de la CCAI avec les opérations d'accès à l'eau potable et à l'assainissement portées par des acteurs du bassin, et auxquelles l'agence de l'eau apporte son aide financière. »

Renforcement de la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement de la province de Mandoul au sud du Tchad

Depuis 25 ans, Initiative Développement (ID), dont le siège est basé à Poitiers, participe au renforcement de l'autonomie des acteurs pour qu'ils construisent et mettent en œuvre par eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires. ID intervient beaucoup au Tchad, vaste territoire qui abrite près de 17 millions d'habitants dont près de la moitié a 14 ans ou moins. Les interventions d'ID, aidées financièrement depuis 15 ans par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ont permis une amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations des régions au sud du Tchad.

Le Tchad s'est engagé en 2017 dans la mise en œuvre d'une vision prospective du développement à l'horizon 2030 « Le Tchad que nous voulons », avec l'objectif de consolider les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), dont l'ODD 6 relatif au secteur de l'eau et de l'assainissement. Les projets menés par ID au Tchad sont une contribution directe à cet objectif. Une nouvelle phase d'opérations a été engagée en 2022, pour un montant total de 250 000 euros, financée à hauteur de 45 % par l'agence de l'eau (l'agence française de développement et le Grand Poitiers étant les autres financeurs). Ce programme doit permettre d'améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement dans des centres semi-urbains dans la province de Mandoul. 20 000 usagers vont en bénéficier, notamment au travers d'un appui à l'organisation du service public de l'eau (diagnostic, indicateurs de suivi, formation...), condition sine qua non pour en garantir la qualité et la pérennité.

Ce nouveau programme vise donc à poursuivre la professionnalisation des acteurs des services d'eau, en s'appuyant sur les acteurs forts, qui ont démontré leurs engagements et leurs capacités à gérer par eux-mêmes ces services.



Photo : MediaTek

Atelier diagnostic et participatif à Ngabolo

Parole à Djas Rtangar, Responsable du projet Man Madjibé à Initiative Développement (ID)

L'accès aux services de base pour les habitants du Mandoul



Photo : MediaTek

« En 2022, avec le financement de l'agence, ID mène une opération dans quatre localités rurales du Mandoul. L'une des approches proposées par ID est de renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs de l'eau et de l'assainissement.

La gestion intégrée des ressources en eau n'est pas encore une réalité dans ces localités. Le projet ambitionne d'expérimenter de nouvelles approches, basées sur des diagnostics socioculturels et

organisationnels relatifs à la gestion de l'eau dans ces localités, pour ses usages divers et partagés. La prise en compte des déterminants socio-culturels locaux est décisive, avec l'idée de garantir que les actions de sensibilisation et d'implication des habitants apporteront une réelle plus-value aux communautés concernées. En outre, sur la problématique d'hygiène et d'assainissement, des ateliers à Ngabolo et Matekaga dits « ateliers vision, changements et conscientisation » organisés fin 2022 ont rassemblé les leaders religieux et traditionnels, les enseignants, les groupes de femmes, les associations des jeunes, les associations des usagers d'eau et les associations des parents d'élèves.

L'engouement et la détermination constatés nous laisse croire qu'ils sont déterminés à tracer un chemin commun. Enfin, le projet entend répondre transversalement aux enjeux de genre, de changement climatique, et de jeunesse. »

Chiffres

3

millions d'euros
pour 57 projets

80 %

des demandes
concernent l'Afrique
(Burkina Faso, Madagascar
ou encore Sénégal)

0,8 %

des redevances
affectées
à l'international

325 000

habitants
bénéficiaires
des projets financés

9^e forum mondial de l'eau au Sénégal, 35 000 participants

Le forum mondial de l'eau est un espace international de débat entre élus, société civile, associations ou encore acteurs du secteur privé sur les problématiques liées à l'eau.

Premier forum à se dérouler en Afrique, la 9^e édition réunit 35 000 participants du 21 au 25 mars 2022. Elle mobilise particulièrement les représentants des pays africains, confrontés à des inégalités importantes dans l'accès à l'eau et à l'assainissement et soumis pour la plupart aux effets déjà installés du changement climatique.

Les comités de bassin et les agences de l'eau profitent de l'évènement pour partager et valoriser leurs pratiques et leurs expériences à différents moments : sessions sur les solutions fondées sur la nature, ateliers de travail avec les partenaires burkinabé, sénégalais, malgaches, équatoriens... ou encore sessions de haut niveau sur l'intégration entre politique de l'eau et politiques sectorielles.

Le bassin Loire-Bretagne, représenté par Thierry Burlot et Marie-Hélène Aubert, contribue aux réflexions.



De gauche à droite : Marie-Hélène Aubert, Valéry Morard, Bérandère Abba, Hervé Gilliard et Thierry Burlot



De gauche à droite : Hervé Gilliard, Marie-Hélène Aubert et Valéry Morard

A close-up photograph of a person's hand holding water in a shallow stream. The hand is positioned palm-up, and water is dripping from the fingers. The background shows a rocky stream bed with some green foliage. A teal rectangular shape is in the top-left corner.

LA SENSIBILISATION

Photo : Adobe Stock - Asifmunir

SENSIBILISER SUR LE SDAGE

Comment parler de l'avis du public et de sa prise en compte dans le Sdage ? Quels enseignements pour sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et intéresser un plus large public ? La rencontre du 20 septembre 2022, à Vierzon (Cher), fait la part belle aux témoignages et aux échanges d'expériences.

Ces milieux naturels, nos alliés !

Cette rencontre de l'eau s'adresse à tous les acteurs (collectivités, associations, entreprises...) qui sensibilisent les publics professionnels comme particuliers à la préservation et la restauration des eaux du bassin Loire-Bretagne. Ses objectifs : faciliter l'appropriation des résultats de la consultation et du nouveau Sdage, échanger sur les pratiques de sensibilisation du public, mutualiser les expériences de sensibilisation et de pédagogie autour des enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne.

Marie Mézière Fortin, vice-présidente de la commission « Communication et action internationale », salue la richesse des actions menées et la grande créativité des méthodes et outils : « Vos actions jouent un rôle essentiel dans la dynamique de mise en œuvre du Sdage ; elles contribuent à animer le débat sur l'eau, à favoriser la concertation, à sensibiliser le plus grand nombre et à faire vivre localement la démocratie. Cette journée montre la richesse des engagements et permet de disposer d'un énorme laboratoire d'idées. »

Dominique Cottereau, Docteur en sciences de l'éducation, met cette journée en perspectives et propose des pistes de réflexion.

Diaporamas et interventions de la rencontre :

▶ <https://bit.ly/RencontreSensibiliserSdage>

Faire face ensemble aux aléas climatiques

Avec la sécheresse 2022, les tensions sur l'eau s'accroissent et se traduisent par de nombreuses sollicitations de la presse et des acteurs de l'eau. Pour partager toutes les clefs de lecture, l'agence de l'eau se fait l'écho de la campagne du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur la nécessité de respecter les mesures d'urgence de l'État pour limiter temporairement les usages non prioritaires.

C'est en anticipant, en échangeant et en s'accordant sur les usages de l'eau en fonction de la ressource disponible et des besoins des milieux naturels que nous pourrons faire face ensemble aux aléas climatiques.

En savoir plus :

▶ <https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

Chiffres

1,66 millions
d'euros d'aides
accordées à la
sensibilisation en 2022

35,7 %
Progression 2022 du
nombre d'abonnés au
compte LinkedIn
@LoireBretagne

+ 820
demandes
d'informations et de
données traitées

68 communiqués de
presse

161 sollicitations
presse dont
38 en lien avec la
sécheresse

23 programmes inédits sur France. TV

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe activement à la campagne TV « À la source » mutualisée par les six agences de l'eau. 28 programmes courts d'une minute dont 4 en Loire-Bretagne.

Objectif : sensibiliser le public en valorisant des actions de préservation de l'eau et d'adaptation au changement climatique.

Près de 80 diffusions entre le 20 juin et le 17 juillet sur France 2, France 3 et France 5.

Ces milieux naturels, nos alliés !

Préservation de zones humides par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire

▶ <https://bit.ly/MilieuxNaturelsAllies>

Des systèmes agricoles résilients et favorables à la ressource en eau

Protection des captages par le syndicat d'eau du Val du Thouet dans les Deux-Sèvres

▶ <https://bit.ly/SystemeAgriResilient>

Sobriété en eau

Entreprise Guerbet dans le Morbihan

▶ <https://bit.ly/SobrieteEau>

Micros mais costauds, ces polluants que l'on ne voit pas

Lutte contre la pollution toxique par la société nantaise de galvanisation en Loire-Atlantique

▶ <https://bit.ly/MicroMaisCostauds>

Les 23 vidéos « À la source »

▶ <https://bit.ly/Playlist-ALaSource>



Webinaire informer et sensibiliser : les enjeux et les aides

Le 1^{er} février 2022, près de 240 personnes participent au webinaire « Enjeux et aides - Informer et sensibiliser » pour s'informer sur les aides financières de l'agence de l'eau pour sensibiliser aux enjeux de l'eau.

À la suite de la révision du 11^e programme, ce temps d'échange permet de partager les orientations de l'agence de l'eau ; de montrer des exemples d'actions et de préciser le contenu d'un dossier de demande d'aide et les dépenses prises en compte par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Un outil pour structurer, estimer et suivre sa demande d'aide a été mis à disposition des demandeurs. Il leur permet de calculer les dépenses du projet et de fournir les informations demandées par l'agence.

Lien vers Playlist YT :

▶ <https://bit.ly/AidesSensibiliser-Revision11P>

Photo : Jean-Louis Aubert



Nathalie Ravot

Chargée de mission « Politique d'information et de sensibilisation »

Éduquer à l'eau et à l'environnement pour donner des repères et permettre à chacun d'agir.

« Depuis 30 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est partenaire du monde éducatif. Elle privilégie le partage et la mutualisation des outils éducatifs. C'est pourquoi elle met à disposition de tous un espace éducatif. En 2022, il fait peau neuve et propose à travers trois dossiers :

- les ressources éducatives de l'agence et les principaux dispositifs pédagogiques de ses partenaires,
- les affiches lauréates et recueils d'affiches du concours « Il y a de la vie dans l'eau – Aujourd'hui et demain !

• des repères en éducation à l'environnement avec une présentation des acteurs de l'éducation à l'environnement, du rôle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Des ressources précieuses pour aider enseignants et animateurs dans leurs recherches et, pour accompagner la construction de projets éducatifs autour de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec les activités humaines. »

En savoir plus : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-educatif.html>

Concours « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain »

En 2022, l'agence de l'eau organise la 13^e édition du concours d'affiches et de vidéos pour célébrer la journée mondiale de l'eau, le 22 mars. Il invite les élèves et leurs enseignants des écoles, collèges et lycées du bassin Loire-Bretagne à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec le changement climatique.

Deux projets sont lauréats parmi les 282 reçus. Pour l'affiche sont à l'honneur les 22 élèves de grande section de maternelle de l'école Ker-Anna à Ploeren dans le Morbihan.

La vidéo lauréate est réalisée par 13 élèves du collège Lavoisier à Oucques-la-Nouvelle en Loir-et-Cher.

En savoir plus :

▶ <https://bit.ly/JME-Laureats2022>

Le film du Lauréat vidéo :

▶ <https://bit.ly/JME-LaureatVideo2022>



Photo : Valentine Dousseau

LA CONNAISSANCE



Photo : Adobe stock - peopleimages

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX au service de la restauration du bon état des eaux

Une situation stable dans le temps mais très différenciée selon les territoires

L'état d'une eau de surface - cours d'eau, plan d'eau, littoral et estuaire - se définit par son état écologique et son état chimique. Les deux doivent être au moins « bons » pour qu'elle puisse être déclarée en bon état.

Pour une eau souterraine, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

Des évaluations de l'état écologique réalisées ressort une situation stable dans le temps mais très différenciée selon les territoires avec environ 24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen. Les secteurs en bon ou très bon état sont situés principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne. La région médiane présente un état nettement dégradé en lien avec une population parfois dense, une industrie dynamique, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles. Avec les mêmes caractéristiques, la situation est critique en Loire aval et sur les côtières vendéens. Elle est également critique sur l'axe Loire entre Saint-Étienne (Loire) et Nevers (Nièvre).

Les évaluations de l'état chimique ont pu évoluer à la baisse, pour les eaux de surface continentales avec de nouvelles mesures de substances chimiques dans la chair des poissons ou dans les petites crevettes d'eau douce, et pour les eaux souterraines par l'augmentation des mesures des métabolites issues des pesticides.

Comment se mesure l'état des eaux ?

L'état des eaux est déterminé par l'élément le plus déclassant. Un seul élément de qualité dégradé peut déclasser l'état.

Les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou un torrent de montagne. C'est pourquoi des sites de référence servent d'étalon pour définir les seuils du bon état.

L'état écologique se mesure à partir de 4 indices de l'état biologique de l'eau et 21 paramètres de l'état physico-chimique.

L'état chimique des eaux de surface correspond à l'état de 53 substances ou familles de substances prioritaires au niveau européen dont les valeurs de bon état sont définies au niveau européen. La masse d'eau est l'unité d'évaluation. C'est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente. Ses caractéristiques relativement homogènes permettent de lui définir un même objectif.

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

Environ

4 millions

de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR).

19 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles en bon état ou très bon état écologique.

Tous les résultats dans le dossier Zoom sur la qualité des eaux :

[▶ https://bit.ly/ZoomQualiteEau](https://bit.ly/ZoomQualiteEau)

Un conseil scientifique pour éclairer les décisions

En juillet 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne se dote d'un conseil scientifique. Son objet : donner des avis sur les enjeux et questionnements relatifs aux orientations de moyen et long termes ainsi qu'aux grands projets pour l'eau envisagés dans le bassin.

La création de ce conseil représente une réelle opportunité pour l'apport et le rapprochement que la communauté scientifique peut engager avec les représentants de la société, membres du comité de bassin. Il permet d'objectiver les débats et d'orienter les projets structurants et stratégiques portés par le comité de bassin.

Le conseil scientifique est composé de vingt membres, chercheurs et experts, avec des profils très différents : hydrologue, agronome, pédologue, sciences sociales...

Il apportera une réflexion pluri-thématique sur une question soumise par le ou la président.e du comité de bassin ou du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Il pourra participer aux comités de pilotage de certaines études particulièrement importantes pour le bassin Loire-Bretagne.



Photo : AELB

Programme de surveillance de l'état des eaux 2022-2027

Le programme de surveillance évalue l'état des eaux et suit son évolution. Tous les milieux sont concernés : eaux de surface continentales, littorales et souterraines. En Loire-Bretagne, la qualité des eaux s'observe à partir de plus de 3 500 stations de mesures.

Le programme de surveillance définit, par station de mesures, la fréquence du suivi et les paramètres mesurés (physico-chimiques, biologiques...). Il comprend :

- le suivi quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau,
- le contrôle de surveillance qui établit l'état général des eaux,
- le contrôle opérationnel sur les eaux risquant de ne pas atteindre le bon état,
- le réseau de référence pérenne des cours d'eau avec une faible pression anthropique,
- les contrôles d'enquête dans le cas d'une pollution accidentelle ou quand l'origine de la non-atteinte des objectifs est inconnue,
- les contrôles effectués dans les zones inscrites au registre des zones protégées.

▶ <https://bit.ly/ProgrammeSurveillanceLB-22-27>

À côté de ce programme, d'autres mesures de la qualité des eaux sont mises en œuvre par des collectivités, conseils départementaux, structures porteuses de Sage ou de contrats territoriaux...

Analyses hydrologie - milieux - usage - climat : suivez le guide !

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Dreal de bassin et l'office français de la biodiversité élaborent un guide pour faciliter les analyses Hydrologie – Milieux – Usage – Climat (HMUC).

Les analyses HMUC permettent de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique. Elles constituent la phase diagnostique des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces outils sont spécifiques au bassin Loire-Bretagne mais proches, dans leur contenu et leurs principes, des démarches développées dans d'autres bassins.

Le guide rappelle les objectifs, les principes et cadre la réalisation de ces analyses. Des recommandations de méthode, propres à chaque thème, aident les maîtres d'œuvre à rédiger le cahier des charges et à suivre l'étude. Le guide évoluera avec les connaissances. Il sera complété progressivement grâce aux retours d'expériences sur les études en cours.

Publié en juin 2022, il répond à l'accélération des démarches d'analyses HMUC suite à l'adoption du Sdage, et à l'appel à manifestation d'intérêt pour en réaliser.

Un nouveau site « Data-visualisation » pour les données sur l'eau

Début mars 2022, le web s'enrichit du site « Data-visualisation en Loire-Bretagne». Il permet une consultation interactive des données de l'état des lieux qui ont servi à bâtir le Sdage entré en vigueur le 4 avril.

Chacun peut rechercher les données par mot clef ou par territoire (département, commune, Sage...) et les exporter. Une fiche descriptive présente les caractéristiques principales et les données de la masse d'eau : état écologique et chimique, morphologie, pollutions diffuses, risques et pressions significatives... Graphes, cartes interactives, statistiques sur l'état écologique et les pressions éclairent les données. La commission Évaluation des politiques d'intervention étudie les résultats obtenus sur les pressions et la qualité des eaux à la suite des actions menées sur 10 territoires du bassin. Elle évalue les actions mises en place pour retrouver une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le Marais poitevin sur les bassins du Lay, de la Vendée et des Autizes. Ces évaluations alimentent les réflexions pour la révision du 11^e programme et le futur 12^e programme.

▶ <https://datavisu.eau-loire-bretagne.fr>

PAROLE À

Photo : BRGM



Michèle Rousseau

Présidente - directrice générale du BRGM

Un partenariat Agence de l'eau - BRGM

« Le BRGM se félicite des relations cordiales qu'il entretient avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Une quinzaine de projets à dominante très opérationnelle sont en cours pour plus de 2,2 millions d'euros. Notamment la création de trois systèmes d'information de gestion des eaux souterraines (SIGES) en Centre Val de Loire, Pays de la Loire et Bretagne. Cinq personnes du BRGM siègent dans les instances de gouvernance de l'agence ou du comité de bassin Loire-Bretagne. En retour, les délégations régionales de l'agence participent aux commissions régionales de programmation du BRGM.

Les expertises réalisées par le BRGM dépendent de la qualité des modèles de gestion et de prévisions saisonnières, qui devraient s'améliorer significativement dans les cinq ans sur tous les territoires à enjeux. Enfin, le BRGM s'implique sur les problématiques de polluants émergents et sur un ambitieux projet de jumeau numérique de la nappe de Beauce.»



LES MOYENS

Photo : Adobe Stock - Laura Pashkevich

Un séminaire d'échanges de formations et de partage pour l'ensemble des agents

Pour découvrir quelques projets réalisés avec les interventions de l'agence de l'eau, chaque agent participe à une des cinq « sorties terrain » : cours d'eau, zones humides, agriculture, épuration des eaux usées, eau dans la ville et industrie.

De retour sur site, place à la créativité ! Les agents composent cinq affiches illustrant ces thématiques.

Agathe Euzen, directrice adjointe de l'institut écologie et environnement du CNRS, partage ensuite ses recherches sur les enjeux du dérèglement climatique et les conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques.

Une belle journée ensoleillée pour se retrouver, partager et dynamiser notre engagement collectif pour l'environnement, pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Sobriété énergétique : une agence de l'eau engagée

Fin 2022, l'agence diminue, pour l'ensemble de ses locaux, de 15 % sa consommation énergétique par rapport à l'année de référence 2019.

C'est le résultat du suivi rigoureux des consommations énergétiques fait depuis de nombreuses années. L'objectif ambitieux du plan de sobriété énergétique du Gouvernement « 10 % d'économies d'énergie d'ici fin 2024 par rapport à 2019 » est déjà atteint.

L'agence poursuit son action : arrêt des ventilations mécaniques contrôlées (VMC) le soir à 19 heures et du chauffage dans certains locaux (escaliers, locaux techniques), extinction de l'éclairage extérieur et à l'intérieur des locaux à 20 h, interdiction des chauffages d'appoint, chauffage des salles de réunions uniquement lorsqu'elles sont occupées...

Même si l'établissement est déjà globalement performant en termes de sobriété énergétique, il programme de nouveaux travaux pour 2023 et 2024 et prend des mesures pour accélérer le changement de certaines pratiques.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

284,40

Taux de consommation des ETPT :

98,7 %

Budget formation :
(comptes exécutés 2021)

160 331 €

Chiffres ISO 14001

-12 480 kg

(dont 6 591 kg en 2022)

Réduction d'émission de CO₂ constatée depuis l'installation de bornes électriques

Consommation de papier (Imprimantes et service reprographie cumulés)

-1,3 %
par rapport à 2021

Énergie

-18,3 %
par rapport à 2021

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

Accessibilité : l'agence s'améliore en continu

L'agence améliore l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle adapte leurs conditions de travail (mobilier et accessoires, interprètes...), facilite l'accès à ses locaux et aux informations numériques, et sensibilise ses agents.

En 2022, les résultats sont là. Le taux moyen d'accessibilité des cinq bâtiments de l'agence est de 67 % contre 52 % en 2011. Les sites internet de l'agence ont un très bon niveau d'accessibilité même s'ils restent partiellement conformes.

En décembre, une conférence « Accessibilité numérique : tous concernés » et des ateliers, permettent à chaque agent de voir comment adapter ses pratiques pour permettre à tous de lire et consulter les contenus de l'agence de l'eau.

Ils sont précédés de vidéos publiées sur l'intranet pour découvrir les difficultés rencontrées quotidiennement et les solutions. Une sensibilisation est organisée, pendant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, par le groupe « Handicap » composé d'agents volontaires.

Les améliorations se poursuivent : le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2022-2024 dresse le plan d'actions dans lequel l'agence s'engage.

BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2022	Taux d'exécution	Exécution 2022	Taux d'exécution	Exécution 2022	Taux d'exécution
Interventions (aides)	284,60	99 %	311,60	100 %	Redevances	363,68 99 %
Investissement	1,27	76 %	1,48	72 %	Autres recettes	4,46 149 %
Fonctionnement	5,31	88 %	5,46	85 %	Recettes fléchées	26,25 138 %
Personnel	22,97	99 %	22,97	99 %		
Contributions	57,71	100 %	57,71	100 %		
TOTAL	371,85		399,22			394,38

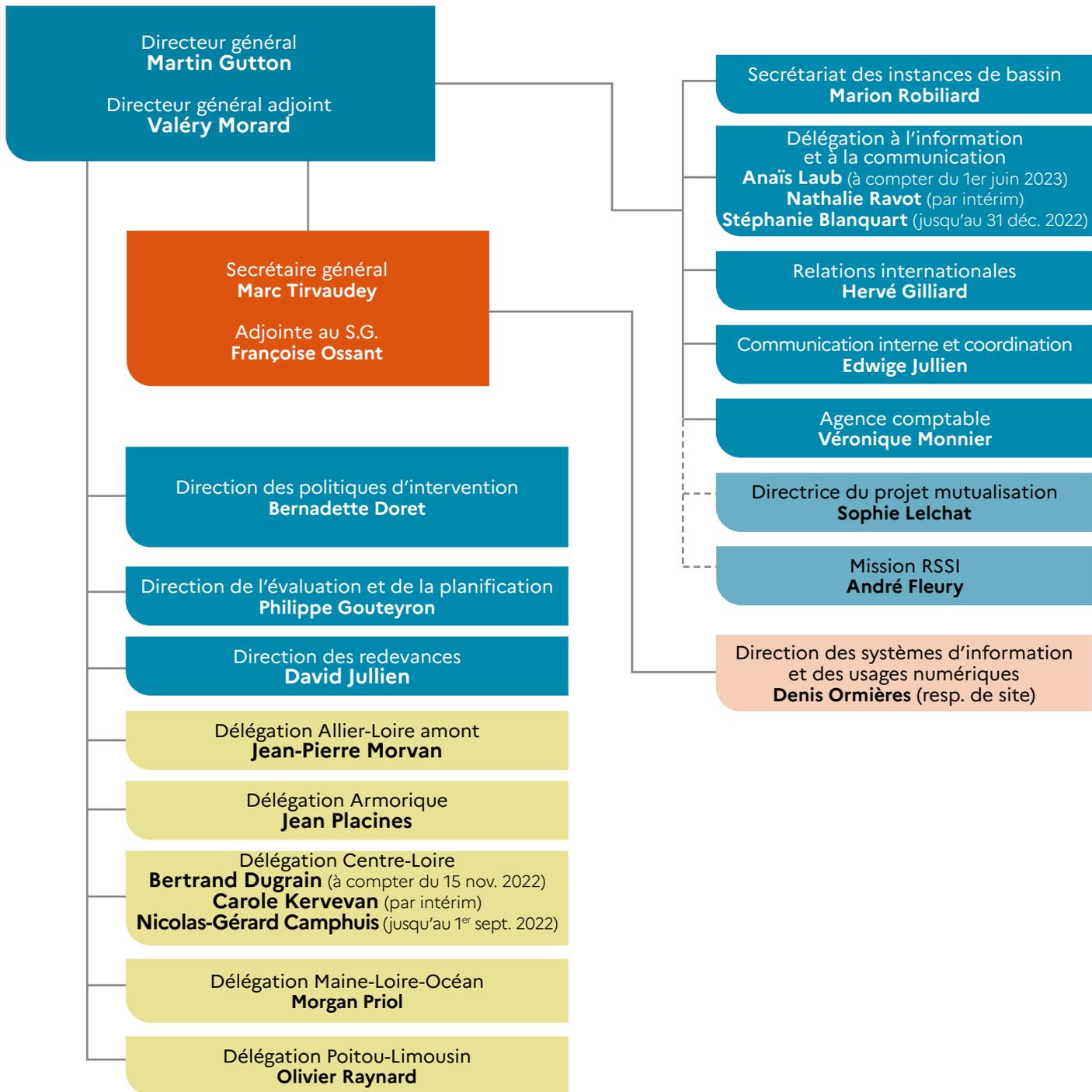




Photo : Adobe stock - Florent



L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : modernisation de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités humaines.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Siège agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez-nous sur

agence.eau-loire-bretagne.fr

